



First Session
Thirty-eighth Parliament, 2004-05

Première session de la
trente-huitième législature, 2004-2005

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

National Finance

Finances nationales

Chair:
The Honourable DONALD H. OLIVER

Président :
L'honorable DONALD H. OLIVER

Tuesday, February 8, 2005

Le mardi 8 février 2005

Issue No. 7
Eighth meeting on:
Main Estimates 2004-05

Fascicule n° 7
Huitième réunion concernant :
Le budget principal des dépenses 2004-2005

WITNESSES:
(See back cover)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE
ON NATIONAL FINANCE

The Honourable Donald H. Oliver, *Chair*

The Honourable Joseph A. Day, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

* Austin, P.C. (or Rompkey, P.C.)	Harb * Kinsella (or Stratton)
Biron	Murray, P.C.
Comeau	Ringuette
Cools	Stollery
Day	Stratton
Downe	
Ferretti Barth	

*Ex Officio Members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Day is substituted for that of the Honourable Senator Massicotte (*February 3, 2005*).

The name of the Honourable Senator Stollery added (*February 8, 2005*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES FINANCES NATIONALES

Président : L'honorable Donald H. Oliver

Vice-président : L'honorable Joseph A. Day

et

Les honorables sénateurs :

* Austin, C.P. (ou Rompkey, C.P.)	Harb * Kinsella (ou Stratton)
Biron	Murray, C.P.
Comeau	Ringuette
Cools	Stollery
Day	Stratton
Downe	
Ferretti Barth	

*Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénateur Day est substitué à celui de l'honorable sénateur Massicotte (*le 3 février 2005*).

Le nom de l'honorable sénateur Stollery est ajouté (*le 8 février 2005*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, February 8, 2005
(12)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met at 9:30 a.m., this day, in room 9, Victoria Building, the Chair, the Honourable Donald H. Oliver, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Biron, Comeau, Cools, Day, Downe, Ferretti Barth, Harb, Murray, P.C., Oliver and Ringuette (10).

In attendance: Guy Beaumier, Research Officer, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, October 20, 2004, the committee continued its consideration of the examination of the Main Estimates laid before Parliament for the fiscal year ending March 31, 2005. (*For complete text of the Order of Reference, please see Issue No. 1 of the Proceedings of the committee.*)

WITNESSES:*Elections Canada:*

Jean-Pierre Kingsley, Chief Electoral Officer;

Diane Davidson, Deputy Chief Electoral Officer and Chief Legal Counsel;

Janice Vézina, Senior Director, Election Financing and Corporate Services.

Office of the Commissioner of Official Languages:

Dyane Adam, Commissioner;

Louise Guertin, Director General, Corporate Services Branch.

The Chair made a statement.

Mr. Kingsley made a statement and, together with the other witnesses, answered questions.

At 10:37 a.m., the committee suspended.

At 10:40 a.m., the committee resumed.

The Chair made a statement.

Ms. Adam made a statement and, together with Ms. Guertin, answered questions.

At 11:40 a.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mardi 8 février 2005
(12)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances se réunit aujourd'hui à 9 h 30 dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Donald H. Oliver (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Biron, Comeau, Cools, Day, Downe, Ferretti Barth, Harb, Murray, C.P., Oliver et Ringuette (10).

Est présent : Guy Beaumier, attaché de recherche, Bibliothèque du Parlement.

Sont également présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 20 octobre 2004, le comité poursuit l'examen du Budget principal des dépenses déposé devant le Parlement pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure dans le fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :*Élections Canada :*

Jean-Pierre Kingsley, directeur général des élections;

Diane Davidson, sous-directrice générale des élections et première conseillère juridique;

Janice Vézina, directrice principale, Financement des élections et des Services intégrés.

Commissariat aux langues officielles :

Dyane Adam, commissaire;

Louise Guertin, directrice générale, Direction générale des services corporatifs.

Le président fait une déclaration.

M. Kingsley fait une déclaration et, avec les autres témoins, répond aux questions.

À 10 h 37, la séance est suspendue.

À 10 h 40, la séance reprend.

Le président fait une déclaration.

Mme Adam fait une déclaration et, avec Mme Guertin, répond aux questions.

À 11 h 40, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Catherine Piccinin

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, February 8, 2005

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 9:30 a.m. to examine the Main Estimates laid before Parliament for the fiscal year ending March 31, 2005.

Senator Donald H. Oliver (*Chairman*) in the chair.

[*English*]

The Chairman: I remind honourable senators that the field of interest of this committee is accountability, transparency and government spending, either directly through the Estimates or indirectly through bills.

[*Translation*]

On Wednesday, October 20, 2004, our committee was authorized to study and report on the projected expenditures of the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 2005.

[*English*]

This week, we are hearing from a number of officers of Parliament. This committee has already heard from the Auditor General. We understand that other Senate committees may hear regularly from some offices regarding their mandate and the programs they deliver. However, this committee is interested in dollars and cents. We are here to discuss the Main Estimates and how they allocate the funds.

This morning we are pleased to have with us Mr. Kingsley, the Chief Electoral Officer.

[*Translation*]

Mr. Kingsley was appointed Chief Electoral Officer of Elections Canada in February 1990. He was responsible for administering federal elections, the 1992 referendum, the general elections of 1993, 1997 and 2000, as well as several by-elections.

[*English*]

As Chief Electoral Officer, Mr. Kingsley has overseen the development of the National Register of Electors — the permanent voters list — and the introduction of computer use in all areas of electoral administration from digitalized geo-cartography to local field office communications and management.

Honourable senators we are interested in posing questions to Mr. Kingsley about spending, costs, estimates and what is actually done with taxpayers' dollars.

Mr. Kingsley, please proceed.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 8 février 2005

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 9 h 30 pour étudier le Budget principal des dépenses déposé au Parlement pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005.

Le sénateur Donald H. Oliver (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Je rappelle aux honorables sénateurs que notre comité examine les questions de la reddition de comptes, de la transparence et des dépenses publiques, soit directement en examinant le budget, ou indirectement, en étudiant des projets de loi.

[*Français*]

Le mercredi 20 octobre 2004, notre comité a été autorisé à étudier afin d'en faire rapport, les dépenses projetées dans le Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005.

[*Traduction*]

Cette semaine, nous entendons plusieurs hauts fonctionnaires du Parlement. Nous avons déjà entendu la vérificatrice générale. Nous savons que certains de ces hauts fonctionnaires comparaissent régulièrement devant d'autres comités du Sénat ou pour faire rapport de l'exécution de leur mandat et de leurs programmes. Cependant, notre comité s'intéresse aux questions d'argent. Nous sommes ici pour étudier le Budget principal des dépenses et l'affectation des fonds.

Nous avons le plaisir ce matin de recevoir M. Kingsley, le directeur général des élections.

[*Français*]

M. Kingsley a été nommé directeur général d'Élections Canada en février 1990. Il a assumé la responsabilité de l'administration électorale pour les scrutins fédéraux, le référendum de 1992, les élections générales de 1993, 1997 et 2000, ainsi que de nombreuses élections partielles.

[*Traduction*]

À titre de directeur général des élections, M. Kingsley a présidé à l'établissement du Registre national des électeurs — la liste permanente des électeurs — et à l'introduction de l'informatique dans tous les secteurs de l'administration électorale, de la géocartographie numérique à la gestion des bureaux locaux et aux communications avec ceux-ci.

Honorables sénateurs, nous voudrions sans doute interroger M. Kingsley au sujet des dépenses, des coûts, des prévisions budgétaires et de la façon dont l'argent des contribuables est dépensé.

Monsieur Kingsley, à vous la parole.

Mr. Jean-Pierre Kingsley, Chief Electoral Officer, Elections Canada: Honourable senators, thank you for this opportunity to provide all the information to the committee that it wishes to obtain in its consideration of the best use of dollars for taxpayers.

I am pleased to appear before you to discuss matters relating to the 2004-05 estimates for my office. I am accompanied by Ms. Diane Davidson, Deputy Chief Electoral Officer and Chief Legal Counsel, and Ms. Janice Vézina, Senior Director of Election Financing and Corporate Services.

First, I will introduce my office on the basis of its funding. Second, I will outline the 2004-05 estimates, including the costs related to the national register of electors, then the cost of the 38th General Election. Finally, I will inform the committee about the audits of the activities of my office by the office of the Auditor General of Canada, the very thing about which you are concerned this morning.

The Chief Electoral Officer, as the Chair mentioned, is appointed by a resolution of the House of Commons and may be removed from office only for cause by a joint address of the Senate and the House of Commons — an important matter to remember. That resolution, by the way, has been unanimous for all five occupants of the position, and I am the fifth, obviously.

Unlike the other officers of Parliament, the Chief Electoral Officer holds office until the age of 65 unless, of course, there is removal for cause. That has not occurred so far.

The Chief Electoral Officer directs and supervises the conduct of elections and performs the duties and functions necessary for the administration of the Canada Elections Act. This is reflected through the three strategic outcomes as stated in our *2004-05 Report on Plans and Priorities*. The first is the delivery of federal elections, by-elections and referendums as well as the administration of political financing provisions — and they are major. The second is the achievement and maintenance of a state of readiness to deliver electoral events — and that is complex. The third is the provision of timely and high-quality public education and information programs on electoral matters, particularly to those most likely to experience difficulties in exercising their democratic rights. That is almost a direct quote from the statute.

The duties of the Chief Electoral Officer have become more numerous and complex over time. The incumbent is now responsible for the Canada Elections Act, the Electoral Boundaries Readjustment Act and the Referendum Act. The duties under the Electoral Boundaries Readjustment Act were pursued by two different committees of the House of Commons during the last exercise.

Elections Canada is responsible for all aspects of the conduct of elections. Apart from the three strategic outcomes that I mentioned earlier, my office also has the following main

M. Jean-Pierre Kingsley, directeur général des élections, Élections Canada : Honorables sénateurs, merci de me donner l'occasion de donner à votre comité tous les renseignements qu'il souhaite dans son examen de l'utilisation optimale de l'argent des contribuables.

Je suis heureux de comparaître devant vous pour discuter du Budget des dépenses 2004-2005 de mon Bureau. Je suis accompagné de Mme Diane Davidson, sous-directrice générale des élections et première conseillère juridique, et de Mme Janice Vézina, directrice principale du Financement des élections et des Services intégrés.

Je vais d'abord présenter mon Bureau et les bases de son financement. En second lieu, je tracerai les grandes lignes de notre Budget des dépenses 2004-2005 — en particulier le coût du Registre national des électeurs et le coût de la 38^e élection générale. En dernier lieu, j'aimerais informer le comité des vérifications des activités de mon Bureau menées par le Bureau du vérificateur général du Canada, sujet qui vous intéresse particulièrement.

Comme le président l'a mentionné, le directeur général des élections est nommé par résolution de la Chambre des communes et ne peut être révoqué que pour un motif grave, sur adresse conjointe du Sénat et de la Chambre des communes, fait important. Soit dit en passant, cette résolution a été adoptée à l'unanimité pour les cinq personnes, y compris moi-même, qui jusqu'à maintenant ont occupé ce poste.

Contrairement aux autres hauts fonctionnaires du Parlement, le directeur général des élections exerce ses fonctions jusqu'à l'âge de 65 ans, sauf s'il est révoqué, ce qui ne s'est pas produit jusqu'à maintenant.

Le directeur général des élections dirige et supervise la conduite des élections, et assume les fonctions nécessaires à l'administration de la Loi électorale du Canada. Ce mandat se traduit par les trois résultats stratégiques décrits dans notre *Rapport sur les plans et les priorités 2004-2005*. Premièrement, conduire des élections générales, des élections partielles et des référendums fédéraux et administrer les dispositions sur le financement politique — ce qui n'est pas une mince tâche. Deuxièmement, atteindre et maintenir un état de préparation aux scrutins — ce qui est complexe. Troisièmement, offrir des programmes d'éducation et d'informations publics de qualité et en temps opportun, en particulier à ceux qui sont le plus susceptibles d'éprouver des difficultés à exercer leurs droits démocratiques. Cette dernière phrase est presque tirée textuellement de la loi.

Les tâches du directeur général des élections sont devenues plus nombreuses et complexes avec le temps. Le titulaire administre la Loi électorale du Canada, la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales et la Loi référendaire. Deux comités différents de la Chambre des communes ont étudié les fonctions que nous confère la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, au cours du dernier exercice.

Élections Canada est responsable de tous les aspects de la conduite des scrutins. En plus des trois résultats stratégiques que j'ai mentionnés précédemment, mon Bureau a également la

responsibilities. First, the office is responsible to ensure Canadian citizens are registered to vote, both on an ongoing basis through the national register of electors and during elections through revision. Second, the office is responsible to oversee the political finance provisions for political entities.

My office has continued to maintain and enhance professionalism in all these areas.

The Chief Electoral Officer also appoints the Broadcasting Arbitrator who is responsible for apportioning free and paid political broadcasting time. Under the referendum law, this is a vital function, as is the other, but people forget about the referendum law.

The Commissioner of Canada Elections is responsible for investigating and prosecuting any complaint under the act. It is a unique feature not found anywhere else in the world that the commissioner, appointed by the Chief Electoral Officer, prosecutes before the courts of the land.

There are two budgetary authorities that fund the activities of the Chief Electoral Officer. This is peculiar and particular to the Chief Electoral Officer. The first is an administrative vote, which is an annual appropriation, called Vote 25 in the books, to cover the salaries of permanent employees. Treasury Board determines the level of funding for Vote 25. We have carefully chosen these words: cover the salaries of permanent employees.

Vote 25 amounts to \$13.2 million for the salaries of approximately 210 full-time employees. An increase of \$5.6 million was received through the 2004-05 Supplementary Estimates (A). This increase covers the salaries of 120 permanent employees, thus an increase in the number of permanent employees. The additional funds are necessary to implement and maintain services improvements on an ongoing basis between electoral events as well as to address the changes to political financing introduced by Bill C-24. Those changes were major.

The second budgetary authority is statutory. It draws directly from the Consolidated Revenue Fund. The estimates for the statutory authority vary from one fiscal year to the next and reflect the particular activities my office must carry out under the legislation for the conduct of electoral events, including by-elections, referendums and the decennial redistribution of electoral districts. It also includes two other statutory items. One is very minor, that being the salary of the Chief Electoral Officer, and the other is the funds required for the employee benefit plans.

The statutory authority granted by electoral legislation is unique to the Chief Electoral Officer. It was developed in large part because the timing of elections is not known in advance, and precise annual budgetary allocations for that purpose cannot be determined in advance for that same reason. It is also imperative for the conduct of an effective, fair and impartial electoral process that funding be insulated from executive control — hence, the need for that statutory authority. For these reasons, the statutory authority allows for spending without further reference to Parliament, although all the forecast and actual spending are

grande responsabilité suivante. Premièrement, il doit veiller à l'inscription sur la liste électorale des citoyens canadiens habilités à voter, par la mise à jour continue du Registre national des électeurs et la révision des listes en période électorale. Deuxièmement, le Bureau doit surveiller l'application des règles sur le financement des entités politiques.

Mon Bureau a toujours maintenu et ne cesse d'améliorer son professionnalisme dans tous ces domaines.

Par ailleurs, le directeur général des élections nomme l'arbitre en matière de radiodiffusion, qui répartit le temps d'antenne gratuit et payant entre les partis. C'est une fonction capitale en ce qui concerne la Loi référendaire, comme dans le cas des autres lois, mais on a tendance à oublier la Loi référendaire.

Le commissaire aux élections fédérales fait enquête sur les allégations d'infraction à la loi et engage des poursuites, au besoin. Il s'agit là d'une caractéristique qui n'existe dans aucun autre pays du monde : le commissaire, nommé par le directeur général des élections, intente des poursuites devant les tribunaux.

Deux autorisations budgétaires financent les activités du Bureau du directeur général des élections. C'est une disposition singulière qui s'applique au directeur général des élections. La première est un crédit administratif annuel, appelé crédit 25, affecté aux salaires des employés permanents. C'est le Conseil du Trésor qui détermine le niveau de financement du crédit 25. Nous avons bien pesé nos mots : cet argent est affecté aux salaires des employés permanents.

Le crédit 25 se chiffre à 13,2 millions de dollars pour environ 210 employés à temps plein. Pour couvrir le salaire de 120 employés permanents de plus, mon Bureau a obtenu une augmentation de 5,6 millions de dollars dans le Budget supplémentaire des dépenses (A) 2004-2005. Ces fonds additionnels servent à améliorer continuellement nos services entre les scrutins et à mettre en œuvre les changements apportés par le projet de loi C-24 sur le financement politique. Il s'agit de changements majeurs.

La deuxième autorisation budgétaire est prévue par la loi et prélevée directement sur le Trésor. Le montant varie d'un exercice à l'autre, selon les activités que mon Bureau doit exécuter en application de la loi, notamment les élections partielles, les référendums et le redécoupage des circonscriptions électorales tous les 10 ans. Ce montant couvre également deux autres éléments prévus par la loi. Le premier, très peu important, est le salaire du directeur général des élections et le deuxième, les régimes d'avantages sociaux des employés.

Aucun autre haut fonctionnaire du Parlement ne possède cette autorisation législative, qui a été établie en grande partie parce que la date de l'élection n'est pas connue d'avance et qu'on ne peut pas facilement prévoir les crédits annuels requis. En outre, pour que le processus électoral soit efficace, équitable et impartial, il est essentiel que le contrôle des ressources financières soit à l'abri du pouvoir exécutif, d'où la nécessité de cette autorisation. L'autorisation législative permet donc à Élections Canada d'engager des dépenses sans devoir s'adresser au Parlement, bien que le Conseil du Trésor présente nos prévisions budgétaires

reported to Parliament through Treasury Board. I appear every year on this matter before the House of Commons Standing Committee on Procedure and House Affairs. I look forward to appearing before this committee at any time in respect of this or any other matter.

Our 2004-05 fiscal budget under both statutory authorities was estimated at \$37 million, for a total budget of just over \$50 million.

[Translation]

The major items in our 2004-2005 Estimates under both Vote 25 and the statutory authorities include: \$9.1 million for information technology programs; \$3.9 million for maintaining event-readiness activities; \$2.8 million for Employee Benefit Plans; \$2.4 million for electoral geography program; \$2.3 million for ongoing public education and information programs, which I had referred to earlier; \$7.5 million for other ongoing costs, primarily salaries, training and travel, and rental of equipment and office space — these are salaries for non full-time workers; and \$6 million for the newly legislated annual allowances to qualifying political parties. These allowances are paid out quarterly, but for January 2004 they were paid in full to provide transitional funding for political parties. And last, \$6.2 million was set aside for the National Register of Electors.

The register contained an estimated 95 percent of electors on the preliminary list of electors for the 38th general election. On February 25, 2004 I informed the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs of the savings provided by the National Register of Electors. We currently estimate that the register has saved \$31 million at the provincial and municipal levels, over and above the \$60 million net savings at the federal level. If one includes British Columbia's projected \$11 million savings, the estimated total cost avoidance to date resulting from the National Register of Electors amounts to over \$100 million. With each election, an extra \$30 million net savings can be added, through the use of the National Register of Electors.

Estimates are prepared under the assumption we are mandated to maintain election-ready status at all times. Although the estimates process does not predict an election call. At the time of preparing the 2004-05 Estimates, we did not know that a general election would be called on May 23, 2004. Therefore, the estimates do not include the costs associated with the 38th general election.

The estimated cost of the 2004 general federal election is \$221 million. In addition, \$58 million is estimated for the reimbursement of election expenses to registered political parties and candidates, that amount is \$13 million higher than originally expected.

et fasse rapport de nos dépenses réelles au Parlement. Je comparais chaque année à ce sujet devant le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Je serai heureux de comparaître devant vous au moment où votre comité le jugera bon, à ce sujet ou au sujet de toute autre question.

Notre budget 2004-2005 au titre de toutes les autorisations législatives est estimé à 37 millions de dollars, pour un budget total d'un peu plus de 50 millions de dollars.

[Français]

Les principaux postes de notre Budget des dépenses 2004-2005, selon le crédit 25 et les autorisations législatives, comprennent : 9,1 millions de dollars pour les programmes de technologies de l'information; 3,9 millions de dollars pour les activités de préparation aux scrutins; 2,8 millions pour les programmes d'avantages sociaux; 2,4 millions de dollars pour les programmes de géographie électorale; 2,3 millions de dollars pour les programmes continus d'éducation et d'information du public, dont je parlais tantôt; 7,5 millions de dollars pour d'autres frais permanents, principalement les salaires, la formation, les déplacements et la location d'équipement et de locaux — ce sont les salaires des personnes qui ne sont pas à temps plein; et 6 millions de dollars pour l'allocation aux partis politiques admissibles. Cette allocation trimestrielle, nouvellement introduite dans la loi, a été payée en janvier 2004 en un seul versement pour faciliter la transition vers les partis politiques. En dernier lieu, 6,2 millions de dollars pour le Registre national des électeurs.

On estime que le registre contenait 95 p. 100 des électeurs qui étaient inscrits sur les listes préliminaires, donc au début de l'élection, à la 38^e élection générale. Le 25 février dernier, j'ai présenté au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles les économies réalisées grâce au Registre national des électeurs. Présentement, les économies sont estimées à 31 millions de dollars aux échelons provincial et municipal, l'utilisation de la liste fédérale, en plus de 60 millions de dollars nets à l'échelon fédéral. Si l'on ajoute à ces économies celle de 11 millions de dollars prévus en Colombie-Britannique pour le prochain scrutin, les sommes économisées grâce au Registre national des électeurs dépasse à ce jour les 100 millions de dollars. À chaque élection, il y a une augmentation de 30 millions de dollars nets à rajouter à ces économies, grâce à l'utilisation du Registre national des électeurs.

Nos budgets des dépenses visent à ce que nous restions toujours prêts à tenir un scrutin, mais on ne peut prédire la date de déclenchement. Lorsque nous avons préparé notre Budget des dépenses 2004-2005, nous ne savions pas qu'une élection serait déclenchée le 23 mai 2004. Par conséquent, ce document ne comprend pas les coûts de la 38^e élection générale.

Le coût de cette élection est estimé à 221 millions de dollars, auxquels doit s'ajouter une somme de 58 millions de dollars versés aux partis enregistrés et aux candidats en remboursement de leurs dépenses électorales, un remboursement de 13 millions de dollars supérieur à nos prévisions.

Although our original estimates factored in changes to the act under Bill C-24, it was not possible to accurately predict the impacts that all the changes taken together would have on spending at the 2004 general election.

Finally, I wish to inform the committee that the Auditor General of Canada recently completed an audit of the transactions and financial statements of my office as of March 31, 2004. I have attached as an annex to my speaking notes a copy of the audit report signed by the Auditor General, which was submitted to the Speaker of the other chamber. At my invitation, the Auditor General is currently conducting a performance audit of my office on the federal electoral process. It is expected that the report will be included in the Auditor General's report of November 2005.

Thank you once again for having invited us to appear before you. We are now ready to take your questions and hope to answer them to the best of our knowledge.

[English]

The Chairman: I am interested in the cost savings for the register. You said \$31 million at the provincial and municipal levels and \$60 million at the federal level. What kind of evaluation was done to determine the effectiveness? How did you arrive at those figures? Was it done by outside accountants? What methodologies were used?

Mr. Kingsley: I will ask Ms. Vézina to respond to that.

Ms. Janice Vézina, Senior Director, Election Financing and Corporate Services, Elections Canada: When the register was created, a business case was prepared that was used to brief Parliament on the potential savings of the register. That business case looked forward about 30 years from the time that the proposed legislation was being tabled to show and to track what we thought the potential savings would be. That has been our baseline in terms of determining the cost-effectiveness of the registry of general electors. It was the original business case that was developed as the proposed legislation was tabled in Parliament.

Senator Ringuette: I find it most interesting to talk about the national register because I have never received a favourable comment from electors about this list. In my area, during the last election in June, many voters were not on the list. There were comments from people of one small town who had to vote in a nearby town because they were registered incorrectly on the list for the wrong town. I have never witnessed so many voters disgruntled with the fact that their names were not on the right voters' list. It was not because these people had moved because many of them had lived in the same place for 20 and 30 years.

Nos estimations initiales tenaient compte des changements apportés par le projet de loi C-24, mais il n'était pas possible de prédire avec exactitude l'impact de tous ces changements sur les dépenses liées à l'élection générale de 2004.

Enfin, je tiens à signaler que la vérificatrice générale du Canada a récemment terminé une vérification des opérations des états financiers de mon bureau au 31 mars 2004. Vous avez trouvé j'espère, en annexe de mes notes d'allocution, un exemplaire de son rapport qui a été soumis au Président de la Chambre des communes. À mon invitation, la vérificatrice générale réalise actuellement une vérification de rendement de mon bureau relativement au processus électoral fédéral. Les résultats feront partie du rapport de novembre 2005 de la vérificatrice générale.

Merci encore une fois de nous avoir invités à comparaître devant vous. Nous sommes maintenant prêts à répondre à vos questions au meilleur de notre connaissance.

[Traduction]

Le président : Ma question porte sur les économies engendrées par le registre. Vous dites qu'il a permis de faire des économies de 31 millions de dollars à l'échelle provinciale et municipale et de 60 millions de dollars à l'échelle fédérale. Comment avez-vous évalué l'efficacité de cette mesure? Comment êtes-vous arrivé à ces chiffres? Avez-vous confié cette tâche à des comptables de l'extérieur du gouvernement? Quelles méthodes ont été utilisées?

M. Kingsley : Je vais demander à Mme Vézina de vous répondre.

Mme Janice Vézina, directrice principale, Financement des élections et des Services intégrés, Elections Canada : Au moment de la création du registre, nous avons préparé une analyse de rentabilité afin d'informer le Parlement des économies que le registre pourrait entraîner. Dans notre analyse, nous avons envisagé un horizon d'environ 30 ans à partir du moment où le projet de loi serait déposé, pour déterminer quelles seraient les économies potentielles. C'est sur cette base que nous avons déterminé la rentabilité du registre national des électeurs. C'est l'analyse de rentabilité initiale effectuée au moment du dépôt du projet de loi devant le Parlement.

Le sénateur Ringuette : Je suis heureuse que nous parlions du registre national, parce que je n'ai jamais entendu de commentaires favorables au sujet de cette liste électorale de la part de mes électeurs. Au cours des dernières élections tenues au mois de juin, beaucoup d'électeurs ne figuraient pas sur la liste dans ma région. On m'a parlé des habitants d'un village qui ont dû aller voter dans un village voisin parce qu'ils avaient été inscrits sur la liste dans le mauvais village. Je n'ai jamais vu autant d'électeurs mécontents du fait que leur nom ne figurait pas sur la bonne liste. Et ce n'était pas parce qu'ils avaient déménagé parce que beaucoup d'entre eux habitaient au même endroit depuis 20 ou 30 ans.

I question the process. Mistakes in the permanent list can cause some people not to vote who had always voted in the past — people who would normally be present on voting day to assume their democratic right. Certainly, the current system is a deterrent to voter turnout. There is no doubt in my mind about that.

The Chairman: Mr. Kingsley, do you agree with that comment?

Mr. Kingsley: No, I disagree, Mr. Chairman. I would like to explain why I disagree.

Mr. Kingsley: For this election, the register worked better than at any time before. There were significantly fewer complaints from electors than at any other time. We utilized it for the 2000 general election and effectively in 1997. Even though it was the first use of the register, it was also the result of door-to-door enumeration. Effectively this was the second time, and we had significantly improved it and we know that we can improve it further.

I would like to explain why there were some problems this time. This was broached to me by the members of the House of Commons Standing Committee of Procedure and House Affairs as well. I wrote to all members of Parliament to ask to be apprised of any problems that they have with the system; we received about 35 letters of complaint about this. The complaints dealt mainly with the locations of polling stations and not necessarily with the list.

There were problems with the list principally in rural areas, because with redistribution when the line cut across rural areas, we had not finished the georeferencing of addresses. Until they finish the 911 coding for some provinces such as New Brunswick and others, we will not get a perfect fit. I suspect that within the next 10 years this will be solved across Canada and we will have over 93 per cent of all addresses georeferenced, which means we will know exactly where it sits on a map so no matter how we cut the line we know that the house will go there.

The subsequent difficulty was that in some places because the maps were being cut that way, some polls were placed in a very awkward position for them and people had to go by another poll to do this. The returning officers are looking into that right now as a result of the complaints we received.

I will also mention that when you do door-to-door you get 95 per cent. There is always 5 per cent who do not register, even if you try to blow their house down. You can breathe as hard as you want, they will not get on the list. We have demonstrated this time and time again in Canada. We had 82 per cent minimum that were at the right address, that is to say, a 13-per-cent difference. They are people who had moved. We have them on the register.

Je m'interroge sur le processus. La présence d'erreurs sur la liste permanente pourra amener des gens qui ont toujours voté par le passé à ne pas voter — des gens qui normalement se présenteraient au bureau de scrutin le jour du vote pour exercer leur droit démocratique. Je suis persuadée que le système actuel décourage certaines personnes de voter. J'en suis absolument convaincue.

Le président : Monsieur Kingsley, êtes-vous d'accord avec ces propos?

M. Kingsley : Non, pas du tout, monsieur le président. Permettez-moi d'expliquer pourquoi.

M. Kingsley : Aux dernières élections, le registre a donné de meilleurs résultats que jamais auparavant. Il y a eu sensiblement moins de plaintes d'électeurs qu'à toute autre élection passée. Nous nous sommes servis de la liste pour les élections générales de 2000 et également, en 1997. Dans ce cas, même si nous utilisons le registre pour la première fois, nous avons procédé à un recensement effectué de porte en porte. C'était effectivement la deuxième fois et nous avons beaucoup amélioré la liste; nous savons aussi que nous pouvons encore l'améliorer.

Permettez-moi d'expliquer la cause des problèmes qui se sont manifestés aux dernières élections. Les membres d'un comité de la Chambre des communes, le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, m'en ont parlé. J'ai écrit à tous les députés pour leur demander si le système avait posé des difficultés; nous avons reçu environ 35 lettres de plaintes, dont la plupart portaient sur l'emplacement des bureaux de scrutin et pas sur la liste des électeurs.

La liste a posé des difficultés surtout dans les secteurs ruraux, à cause du redécoupage électoral; lorsque les limites de circonscription traversaient des zones rurales, nous n'avions pas terminé la géolocalisation des adresses. La situation ne sera tout à fait réglée que lorsque le codage du système 911 sera terminé dans certaines provinces comme le Nouveau-Brunswick notamment. Je suppose que le problème sera réglé d'ici 10 ans partout au Canada et que nous réussirons à géolocaliser plus de 93 p. 100 des adresses, ce qui signifie que nous saurons exactement où l'adresse est située sur la carte, même si les limites des circonscriptions électorales changent.

Cela a entraîné une autre difficulté à certains endroits; à cause du redécoupage électoral, certains bureaux de vote se sont trouvés à des endroits très bizarres et les gens ont dû voter à un autre bureau. Les directeurs du scrutin se penchent actuellement sur ce problème par suite de plaintes que nous avons reçues.

Il faut savoir que lorsqu'on passe de porte en porte, on obtient un résultat de 95 p. 100. Il y a toujours 5 p. 100 des électeurs qui ne s'inscriront pas, même si on mettrait le feu à leur maison. Quoiqu'on fasse, ils ne s'inscriront pas sur la liste. Nous l'avons constaté à maintes reprises au Canada. Dans 82 p. 100 des cas, les électeurs se trouvaient à la bonne adresse, ce qui revient à un écart de 13 p. 100. Il y a des gens qui avaient déménagé et qui ont été inscrits sur le registre.

I know the number may sound large, but we had approximately 100,000 addresses to which we could not deliver mail, out of 13 million addresses. Even the private sector considers this top notch. We are whittling that down as 911 moves across the land.

The Chairman: Is that in any particular region?

Mr. Kingsley: Rural addressing is the issue.

The Chairman: By region, by province?

Mr. Kingsley: We know it by region and province. It is the rural areas, the remote areas especially where this is a problem because Canada has not yet finalized establishing a 911 network for those rural and remote areas so the ambulance drivers know where to go exactly. We have it in the cities, which is over 75 per cent of all the addresses.

Senator Ringuette: I would like to differ on that. I come from New Brunswick and New Brunswick was the first province to have every square inch of the province under the 911 system, and still we got all these comments. I stand by the comments that I have heard from the voters. When they show up at their polling station to vote, they are not on the voters' list. They have been voting, most of them, for 20 and 25 years. They just say, "Huh." People are very sensitive to this. They say, "My name is not there. They do not want me to vote. Okay, fine, I am going home." They will not go from one poll to another to find out where their name is. Some did go from one community to the other to vote. I stand by what I said. The National Register of Electors is a deterrent factor to the low turnout on the voters' list.

Mr. Kingsley, do you remember how much it cost to do the 1993 election?

Mr. Kingsley: No. I do remember that door-to-door was about \$65 million, but I do not remember the total cost.

Senator Ringuette: I mean the cost of that election.

Mr. Kingsley: The total election? Ms Vézina can look into that to respond further. I would like to respond further that there is polling-day registration in this country. If your name is not on the list and you show up at the polls we will register you on the spot. This is the ultimate failsafe in any kind of a system that has a permanent list.

Number two, we still do door-to-door. We do it for 10 per cent of the houses where there had been movement. For the take-up rate, if I remember correctly, we had about 280,000 people out of one million who actually registered at the door. These are people whose doors we knocked on and they responded at this very low

Nous n'avons pu faire livrer de courrier à 100 000 adresses. Je sais que cela peut sembler beaucoup, mais il faut savoir qu'il y a 13 millions d'adresses. Même le secteur privé considère ces résultats comme excellents. Au fur et à mesure que le codage du système 911 avance dans l'ensemble du pays, le nombre d'adresses que nous rejoignons diminue.

Le président : Le problème se pose-t-il dans une région en particulier?

M. Kingsley : Il se pose dans les régions rurales.

Le président : Par région ou par province?

M. Kingsley : Nous connaissons les résultats par région et par province. Le problème existe surtout dans les régions rurales, les régions isolées parce que le Canada n'a pas fini d'établir un réseau 911 dans ces secteurs; c'est ce réseau qui permet aux ambulanciers de savoir exactement où ils doivent se rendre. Le réseau existe déjà dans les villes, qui comptent pour plus de 75 p. 100 des adresses des électeurs.

Le sénateur Ringuette : Je ne suis pas d'accord avec vous. Je suis originaire du Nouveau-Brunswick et c'est la première province où le système 911 a été établi absolument partout. Et nous avons reçu beaucoup de plaintes malgré cela. Je maintiens ce que mes électeurs m'ont dit. Quand ils se présentaient à leur bureau de vote, ils constataient qu'ils n'étaient pas sur la liste. La plupart d'entre eux votent depuis 20 ou 25 ans. Quand ils se retrouvent dans cette situation, ils sont facilement vexés. Ils se disent : « Si mon nom n'est pas sur la liste, c'est qu'on ne veut pas que je vote. Très bien, je rentre chez moi. » Ils ne font pas le tour des bureaux de vote pour savoir où ils sont inscrits, bien que certains se soient rendus dans une autre ville pour voter. Je maintiens ce que j'ai dit. Le Registre national des électeurs est un facteur de dissuasion et contribue à la faible participation des électeurs inscrits sur la liste.

Monsieur Kingsley, vous souvenez-vous du coût des élections de 1993?

M. Kingsley : Non. Je me souviens que le recensement de porte en porte a coûté environ 65 millions de dollars, mais je ne me rappelle pas du coût total.

Le sénateur Ringuette : Je veux dire le coût des élections générales.

M. Kingsley : Le coût total? Mme Vézina pourra faire les recherches pour répondre à votre question. Permettez-moi de préciser que les électeurs peuvent s'inscrire le jour même du vote au Canada. Si votre nom ne figure pas sur la liste et que vous vous présentez à un bureau de scrutin, on vous inscrira immédiatement. C'est ce qui se fait de mieux en guise de mesure de sécurité pour tout système fondé sur une liste permanente.

Par ailleurs, nous passons encore de porte en porte. Nous le faisons pour 10 p. 100 des maisons où les gens ont déménagé. En ce qui concerne toute participation, sauf erreur, environ 280 000 personnes par tranche d'un million d'électeurs se sont inscrites de cette façon. Nous avons obtenu ce taux très faible

rate. If we had to do door-to-door across the country at this very low rate, this committee would be begging me to establish a permanent list of electors.

Senator Ringuette: Can you tell me roughly, what was the cost of the 1993 election?

Ms. Vézina: It was approximately \$200 million. That reflects an adjustment for the fact that we had re-used the voters' list from the referendum in all provinces except Quebec. There was a savings built in. If you adjust the cost for that factor, if we were to have done a full enumeration it would have been approximately \$200 million.

Senator Ringuette: We have \$200 million for 1993. We have \$221 million for 2004. In 1993 we had a door-to-door full-fledged enumeration system and in 2003 we had a mixture — from your comments earlier — the permanent voters' list and some kind of door-to-door enumeration. Bottom line in real dollars, there is not a lot of difference in cost going from \$200 million to \$221 million.

The Chairman: I would like to ask Mr. Kingsley to explain. There is quite a time difference. There would be administrative differences. Could you explain the differences to us, please?

Ms. Vézina: The differences primarily relate to inflation, the cost of increases since 1993. In addition, the increase in population drives up the cost of the election.

We have had an increase in the number of electoral districts, so you have a number of fixed costs that accrue for each riding. In 1993 we had 295 ridings. The last election we had 308, an increase of 13 electoral districts.

In addition, we have had legislative change that has caused increases in the cost of the election. The other element is the introduction of technology. This was done partially in response to an audit by the Auditor General. In 1989, there was a comprehensive audit which made a number of recommendations related to the lack of the introduction of technology. That took a number of years to accomplish. That, in itself, is costly to maintain.

Senator Ringuette: What you are saying is that the difference in cost is the inflation rate and population, and the fact that we have 13 additional federal ridings from 1993 to 2004. I am looking at the numbers. It is still roughly around \$800,000 per federal riding to have an election, whether we have a permanent registry list or not.

I know that my colleagues have questions, thank you.

The Chairman: Mr. Kingsley, when you were making your presentation you talked about the fact that one of the powers you have is to appoint the Commissioner of Canada Elections who

même si nous sommes allés frapper à la porte de ces gens. Si nous faisons le recensement de porte en porte dans tout le Canada et obtenions ce très faible taux, votre comité me supplierait de dresser une liste permanente des électeurs.

Le sénateur Ringuette : Pouvez-vous me dire, en gros, combien les élections de 1993 ont coûté?

Mme Vézina : Environ 200 millions de dollars. Cela tient compte d'un rajustement, car nous avons réutilisé les listes d'électeurs dressées pour le référendum dans toutes les provinces sauf le Québec. Cela a permis certaines économies. Si on tient compte du coût de ce facteur, si nous avons procédé à un recensement complet, ces coûts auraient été d'environ 200 millions de dollars.

Le sénateur Ringuette : Donc, les élections de 1993 ont coûté 200 millions de dollars. Celles de 2004 ont coûté 221 millions de dollars. En 1993, le système se fondait intégralement sur le recensement de porte en porte, tandis qu'en 2003, nous avions un système mixte — d'après ce que vous avez dit tout à l'heure — fondé sur l'utilisation de la liste permanente des électeurs et le recours dans certains cas au recensement de porte en porte. Au bout du compte, en dollars réels, il n'y a pas beaucoup de différence puisque les coûts sont passés de 200 à 221 millions de dollars.

Le président : Je voudrais demander à M. Kingsley d'expliquer. Il y a toute une différence de temps. Il y a sans doute des différences administratives. Pourriez-vous nous expliquer les différences?

Mme Vézina : Les différences tiennent surtout à l'inflation, le coût des augmentations depuis 1993. De plus, l'augmentation de la population augmente le coût des élections.

Nous avons eu une augmentation du nombre de circonscriptions électorales; il y a un nombre de coûts fixes qui s'accumulent pour chaque circonscription. En 1993, nous en avions 295; aux dernières élections, 308, soit une augmentation de 13.

De plus, nous avons eu des changements législatifs qui ont fait augmenter le coût des élections. L'autre élément est l'introduction de la technologie. Cela a été fait en partie en réponse à la vérification du vérificateur général. En 1989, une vérification complète a formulé un certain nombre de recommandations liées à l'absence d'introduction de technologie. Cela a demandé un certain nombre d'années à faire. Cela, en soi, coûte cher à entretenir.

Le sénateur Ringuette : Ce que vous dites, c'est que la différence de coût s'explique par le taux d'inflation et la population, et le fait que nous avons 13 circonscriptions fédérales de plus en 2004 qu'en 1993. Je regarde les chiffres. C'est encore à peu près 800 000 \$ par circonscription électorale pour avoir des élections, qu'il y ait un registre permanent ou pas.

Je sais que mes collègues ont des questions, merci.

Le président : Monsieur Kingsley, quand vous avez fait votre exposé, vous avez dit que l'un des pouvoirs que vous avez est de nommer le commissaire aux élections fédérales qui s'occupe

does enforcement and so on. Does the commissioner's budget come under your budget? If so, what is the budget for the last fiscal year and what is the projected budget? Can you tell us a little bit about how many complaints went to court and what the costs were? If you do not have all those numbers now they can be submitted later but I would like to know something of the budget of the Commissioner of Canada Elections. Could you give us a general comment and then send us specifics?

Mr. Kingsley: Certainly. The budget is entirely contained within my budget. We can try to find out what the amount was that is attributable to the exercise of his office. Is one of you ready to deal with that or are you ready to deal with the number of complaints instead?

Ms. Diane Davidson, Deputy Chief Electoral Officer and Chief Legal Counsel, Elections Canada: I could answer the question as to the number of complaints. On an ongoing basis I can say that we have approximately 600 complaints per year relating to offences having to do with campaign financing legislation, et cetera.

For the election we had over 400 complaints. I do not have the numbers of prosecutions, and we could provide that to the committee.

The Chairman: I am particularly interested in learning about the costs.

The second thing, Mr. Kingsley, you were talking about Bill C-24, and when you made your presentation to us you said that Bill C-24 brought major changes and major new costs. Could you tell us about some of the new costs, in terms of your administration, that this bill brought on?

Mr. Kingsley: I can describe them. It must be remembered that this is a piece of legislation that changed the whole basis of financing and eliminated, for all intents and purposes, or significantly reduced, corporate and union contributions to parties and to candidates. It also brought forward the idea that local riding associations could be registered with Elections Canada.

The Chairman: Why would that be an additional cost to you?

Mr. Kingsley: We did not register with local riding associations before, so we have to receive the applications. I will ask Ms. Vézina to explain the numbers.

Ms. Vézina: We had estimated the ongoing increasing costs, due to the implementation of Bill C-24 internally at Elections Canada, to be some \$3 million a year. In addition, we incurred a one-time cost of approximately \$1.45 million to implement the bill, and that included development of systems, the ability to publish the returns on our website, et cetera. In addition to that we have the quarterly allowance, which works out to \$1.75 per vote to qualifying parties, and that is currently \$23 million a year. That \$23 million is now added to our budget annually. That is one of the major cost elements.

d'application de la loi. Le budget du commissaire émerge-t-il au vôtre? Dans l'affirmative, quel est son budget pour le dernier exercice financier et quel est le budget projeté? Pourriez-vous nous dire aussi combien de plaintes sont allées devant les tribunaux et à quel coût? Si vous n'avez pas les chiffres sous la main, vous pourrez nous les communiquer plus tard mais j'aimerais avoir une idée du budget du commissaire aux élections fédérales. Pourriez-vous nous donner une idée générale et nous faire parvenir l'information détaillée?

M. Kingsley : Certainement. Le budget est intégralement compris dans le mien. Nous pouvons essayer de déterminer les sommes reliées aux activités de son bureau. L'une d'entre vous est-elle prête à répondre ou préférez-vous parler du nombre de plaintes?

Mme Diane Davidson, sous-directrice générale des élections et première conseillère juridique, Élections Canada : Je peux répondre à la question concernant le nombre de plaintes. De façon régulière, je peux dire que nous recevons environ 600 plaintes par année concernant des infractions liées à la loi sur le financement des campagnes électorales, etc.

Pour les élections, nous avons reçu plus de 400 plaintes. Je n'ai pas le chiffre d'actions en justice, mais nous pouvons le fournir au comité.

Le président : Ce sont surtout les coûts qui m'intéressent.

Deuxièmement, monsieur Kingsley, vous avez parlé du projet de loi C-24. Dans votre exposé, vous avez dit que le C-24 avait entraîné des changements en profondeur et des coûts majeurs. Pouvez-vous nous donner une idée de ces coûts supplémentaires pour ce qui vous concerne, occasionnés par ce texte de loi?

M. Kingsley : Je peux vous les décrire. Il faut se rappeler que c'est une loi qui a changé tous les fondements du financement et éliminé, à toutes fins utiles, ou réduit de façon considérable, les dons des entreprises et des syndicats aux partis politiques et aux candidats. Il a aussi avancé l'idée que les associations de circonscription peuvent s'inscrire auprès d'Élections Canada.

Le président : Pourquoi cela vous occasionne-t-il des coûts supplémentaires?

M. Kingsley : Auparavant, nous n'enregistrons pas les associations de circonscription. Il faut dorénavant recevoir des demandes. Je vais demander à Mme Vézina de vous donner les chiffres.

Mme Vézina : Nous avons estimé les coûts majorés constants attribuables à la mise en œuvre du projet de loi C-24 à l'interne, à Élections Canada, à quelque 3 millions de dollars par année. Nous avons également subi des coûts ponctuels d'environ 1,45 million de dollars pour mettre en œuvre le projet de loi, c'est-à-dire développer des systèmes, pouvoir publier les résultats sur le site Web, etc. À cela s'ajoute l'allocation trimestrielle, qui revient à 1,75 \$ le vote pour chaque parti admissible, ce qui représente habituellement 23 millions par année. Ces 23 millions figurent dorénavant à notre budget annuel. C'est un des principaux facteurs de coût.

In addition, in terms of the cost of the election, Bill C-24 is increasing the cost there as the reimbursement to candidates has gone from 50 per cent to 60 per cent of eligible expenses. In terms of political parties, the reimbursement of eligible election expenses has gone from 22.5 per cent to 60 per cent at this last election. It will drop to 50 per cent at future elections, but for this one election it is at 60 per cent. We have seen a significant increase in the money that is flowing out to political entities.

[*Translation*]

Senator Ferretti Barth: When you were appointed Chief Electoral Officer of Canada, you carried out sweeping changes to this institution. The goal was to reach out to aboriginal peoples and other minority groups. It has always been presumed that these people were not interested in Canadian elections.

With the new measures that you have taken, have you noticed that aboriginal peoples are showing greater interest in the elections? Has there been any difficulty in persuading them to vote? Do you see this as a waste of time and energy? Do you think that it is difficult to convince these people to exercise their fundamental right to vote?

Mr. Kingsley: We have made efforts in reaching out to this country's minority groups as well as young people. The act stipulates that I must try and reach out to groups that have particular difficulties in taking part in the electoral process. With respect to young people, since the last general election of 2000, we noticed that it was essentially young people who were avoiding the polling stations. Canadians who were used to voting had no trouble voting.

In 2004, there was perhaps a slightly higher number of people who did not vote for all sorts of reasons. During the last election, we noticed that more television shows tended to play up the presence of young people in elections than previously. This surge stirred up a certain reaction among young people. We were able to track the voter turnout among young people during the last election. Approximately 37 per cent of young people voted for the very first time. In theory, this figure is less than the 50-per-cent voter turnout rate one generation ago.

Therefore, we have not completed a thorough study of this subject and we must continue. It is impossible for a Chief Electoral Officer to lose the hope of increasing voter turnout. This would go against the very nature of the position and would warrant immediate resignation.

With respect to aboriginal groups, we have worked with four main aboriginal groups. Specifically, I had the opportunity to meet with young aboriginals and I have every reason to hope that their participation will increase among the four aboriginal groups. I would like to emphasize to the committee that a resolution was adopted recently by the Assembly of First Nations, with Chief Phil Fontaine. This resolution authorizes the Assembly of

De plus, en ce qui concerne le coût des élections, le projet de loi C-24 fait augmenter les coûts étant donné que le remboursement aux candidats est passé de 50 à 60 p. 100 des dépenses admissibles. Pour ce qui est des partis politiques, le remboursement des dépenses électorales admissibles est passé de 22,5 p. 100 à 60 p. 100 aux dernières élections. Cela baissera à 50 p. 100 lors des futures élections, mais pour les dernières, il était à 60 p. 100. Nous avons constaté une augmentation considérable des fonds qui vont aux entités politiques.

[*Français*]

Le sénateur Ferretti Barth : Lorsque vous avez été nommé directeur général des élections du Canada, vous avez fait des changements très profonds dans cette institution. Le but était de rejoindre les Autochtones et d'autres groupes minoritaires. Nous avons toujours pensé qu'ils ne s'intéressaient pas aux élections au pays.

Avec ces nouvelles mesures que vous avez adoptées, avez-vous noté que les Autochtones se sont davantage intéressés aux élections? Y a-t-il eu des difficultés pour les amener à voter, pour les convaincre? Percevez-vous cela comme un gaspillage de temps et d'énergie? Croyez-vous que ces gens sont difficiles à convaincre à exercer leur droit primordial de voter?

M. Kingsley : Nous avons fait des efforts concernant les minorités du pays et les jeunes également pour tenter de les rejoindre. La loi dit que je dois tenter de rejoindre les groupes qui ont une difficulté particulière à participer au processus électoral. En ce qui a trait aux jeunes, depuis la dernière élection générale, soit celle de 2000, nous avons pu nous apercevoir que c'était les jeunes qui boudaient les urnes, essentiellement. Ce n'était pas les Canadiens qui avaient l'habitude de voter qui n'allaient plus voter.

En 2004 il y en a eu peut-être un peu plus qui se sont abstenus de voter pour toute sorte de raisons. Lors de la dernière campagne électorale, on a remarqué qu'un plus grand nombre d'émissions populaires télévisées avaient tendance à mousser la présence des jeunes aux élections qu'auparavant. Cette recrudescence a d'ailleurs eu un certain retentissement auprès des jeunes. Nous avons pu suivre le taux de participation des jeunes lors des dernières élections. Environ 37 p. 100 de jeunes se sont présentés aux urnes pour une première fois. Ce taux est moindre, en théorie, de 50 p. 100 par rapport à la participation aux élections il y a une génération.

Nous n'avons donc pas terminé d'approfondir le sujet et nous devons continuer. Il est impossible qu'un directeur général des élections puisse perdre espoir de faire augmenter le taux de participation. Cela irait à l'encontre de la nature du poste et justifierait sa démission immédiate.

En ce qui concerne les Autochtones, nous avons travaillé avec les quatre principaux groupes d'Autochtones. J'ai eu l'occasion de rencontrer en particulier les jeunes Autochtones et j'ai toutes les raisons d'espérer que leur participation augmentera au sein des quatre groupes d'Autochtones. J'aimerais particulièrement souligner au comité qu'une résolution fut adoptée récemment par l'Assemblée des Premières nations, avec le chef Phil Fontaine.

First Nations to work with Elections Canada in establishing training and information programs. We will try to do so for the next general election. In fact, I will be meeting with Chief Fontaine at 2:30 p.m. this afternoon to follow up on this initiative.

We obviously recognize the importance for many aboriginals to elect more aboriginals to the House of Commons in order to advance their rights. The very essence of a democracy is found in the fact that people can be elected to the House of Commons. Citizens carry out their aspirations through elected officials.

With respect to minority groups, we led a major advertising campaign in the hope of reaching out to these groups and I intend to deploy even greater efforts during the next election. I can show you newspapers published in languages other than French and English, which target this country's minority groups, newspapers in which we placed ads in some 30 languages. Our brochures are available in aboriginal languages and in minority languages. Our advertising also appears on stations which they watch. We have made considerable efforts in this regard, and I am convinced that they will bear fruit over time.

The entire issue of voter turnout is complex, it is an important issue and we cannot abandon our efforts nor lower the Canadian flag confronted with this phenomenon. In my opinion, measures that we have initiated are beginning to produce positive results.

Senator Ferretti Barth: I represent more than 14,000 senior citizens who live on the island of Montreal and in the suburbs. Nobody offered these senior citizens a ride to the polling stations nor offered to accompany them to vote. Cultural groups, especially newcomers, become Canadian citizens because the Department of Citizenship and Immigration encourages them to do so. During the last election, no organization was set up to help these senior citizens living in cultural communities. I find it terrible that you would spend money on things you deem a priority without any concern for senior citizens who are an absolute priority. These people represent a group of individuals who, if they are well informed and supported, will vote. I would like to ask you to consider senior citizens.

Mr. Kingsley: Senior citizens are the ones who vote in the greatest numbers in Canada. We set up mobile voting stations wherever possible. A person who is not able to come out and vote may call the electoral administration and we will make sure that the person can vote from home.

Senator Ferretti Barth: There has to be closer ties with the communities and information must be distributed in several languages. We serve some 200 homeless people each month. Nobody votes. Why? Because your institution does not have a handle on this social situation and does not reach out to those people.

Mr. Kingsley: I will take all that into consideration.

Cette résolution autorise l'Assemblée des Premières nations à travailler avec Élections Canada pour mettre sur pied des programmes de formation et d'information. Nous tenterons de le faire pour les prochaines élections générales. Je rencontrerai d'ailleurs le chef Fontaine à 14 h 30 cet après-midi pour continuer de donner suite à cette initiative.

On reconnaît manifestement chez plusieurs Autochtones l'importance de voir davantage d'Autochtones à la Chambre des communes pour faire valoir leurs droits. L'essence d'une démocratie est le fait que les gens puissent se retrouver à la Chambre des communes. Les citoyens voient leurs aspirations par le truchement des élus.

En ce qui concerne les groupes minoritaires, nous avons fait une campagne publicitaire majeure pour tenter de les rejoindre et j'ai l'intention de déployer des efforts plus importants pour les prochaines élections. Je pourrais vous montrer les journaux publiés dans une langue autre que le français et l'anglais s'adressant aux groupes minoritaires du pays dans lesquels nous avons fait de la publicité dans une trentaine de langues. Nos brochures sont disponibles en langues autochtones et dans les langues des minorités. Notre publicité apparaît même sur les postes qui leur sont dédiés et où ils se retrouvent. Nous avons donc déployé des efforts majeurs en ce sens qui, j'en suis convaincu, porteront fruit avec le temps.

Toute la question du taux de participation est complexe, majeure et on ne peut se permettre d'abandonner nos efforts et baisser le drapeau canadien face à ce phénomène. À mon avis, les démarches que nous avons entamées commencent à porter fruit.

Le sénateur Ferretti Barth : Je représente plus de 14 000 personnes âgées sur l'île de Montréal et dans les banlieues. On n'a remarqué personne qui ait offert aux personnes âgées de les conduire ou de les accompagner pour se rendre voter. Les groupes culturels, surtout les plus récent arrivants, deviennent citoyens canadiens parce que le ministère de Citoyenneté et de l'Immigration les encourage à le faire. Au moment des élections, aucun organisme ne s'est coordonné ou organisé pour aller assister ces personnes âgées des communautés culturelles. Je trouve épouvantable que vous dépensiez pour des choses qui vous sont prioritaires sans vous soucier de ces personnes âgées qui pourtant sont tout à fait prioritaires. Ces gens représentent une masse d'individus qui, s'ils sont bien informés et appuyés, iront voter. Je vous demande de considérer cette question des personnes âgées.

M. Kingsley : Ce sont les personnes âgées qui votent le plus au Canada. Nous établissons des bureaux de vote itinérants partout où il est possible de le faire. Une personne qui ne veut pas sortir peut appeler l'administration électorale et on fera en sorte qu'elle vote chez elle.

Le sénateur Ferretti Barth : Il faut approcher les communautés et distribuer des documents informatifs en plusieurs langues. Il y a 200 itinérants que nous desservons chaque mois. Personne ne va voter. Pourquoi? Parce que votre institution ne prend pas en main cette situation sociale et ne va pas rencontrer ces gens-là.

M. Kingsley : Je prends tout cela en considération.

Senator Ferretti Barth: Many people travelled to the Ukraine during the last elections. Is it true that Elections Canada is participating in elections in other countries?

Mr. Kingsley: Yes.

Senator Ferretti Barth: Who draws up the list of people who make up these delegations and what are the costs related to travelling abroad?

Mr. Kingsley: These decisions are not made by Elections Canada. I am not the one who has the money nor am I the one who spends it. Decisions are made either by CIDA or an organization called CANADEM. Elections Canada has nothing to do with that.

[English]

Senator Murray: Mr. Kingsley, I had not focused on this until I read your statement today, but I see you hold office until the age of 65, so you have 25 years to go?

Mr. Kingsley: That is about it. You are a sweet man.

Senator Murray: I see that you have been in Jordan recently in connection with the Iraqi election. You are not tempted to move to one of those countries and accept that challenge on a permanent basis, are you?

Mr. Kingsley: I will resist the temptation.

Senator Murray: Good. When I file my income tax return every year I check off the box provided to give permission to Revenue Canada to share my name and address with Elections Canada. I do not want you to lose track of me in case a political party should materialize that I feel I could support.

How do the income tax returns compare in terms of other sources of information that you have?

Mr. Kingsley: The income tax returns have an 84-per-cent positive take-off rate. That is to say 84 per cent of taxpayers say "yes."

Senator Murray: Looking at the total-voters list, what proportion of the names on the voters list is accounted for by the information you get from income tax returns versus various provincial and other federal sources? Do you know that?

Mr. Kingsley: I know it but I cannot remember it. I will write to the committee to tell you the exact number, what is the match between the two.

Senator Murray: Tell us about the other sources, for the record.

Mr. Kingsley: The other sources are the motor vehicle registries in the provinces. We have nine doing that. Manitoba is not doing it yet.

Senator Murray: By "doing it," you mean not sharing the information?

Le sénateur Ferretti Barth : Plusieurs personnes sont allées en Ukraine lors des dernières élections. Est-il vrai qu'Élections Canada participe à des élections dans des pays étrangers?

M. Kingsley : Oui.

Le sénateur Ferretti Barth : Qui établit la liste des personnes qui vont faire partie de ces délégations et quels sont les coûts reliés à ces déplacements à l'étranger?

M. Kingsley : Ces décisions ne sont pas prises par Élections Canada. Ce n'est pas moi qui ai l'argent et qui le dépense. C'est l'ACDI ou un organisme qui s'appelle CANADEM. Élections Canada n'a rien à voir avec cela.

[Traduction]

Le sénateur Murray : Je ne m'étais pas attardé sur ceci jusqu'à ce que je lise votre déclaration d'aujourd'hui, mais je vois que vous occuperez votre charge jusqu'à l'âge de 65 ans. Il vous reste encore 25 ans à faire?

M. Kingsley : C'est à peu près cela. Vous êtes adorable.

Le sénateur Murray : Je vois que vous êtes allé en Jordanie récemment au sujet des élections en Irak. Vous n'êtes pas tenté de déménager dans l'un de ces pays pour accepter cette mission de façon permanente, n'est-ce pas?

M. Kingsley : Je vais résister à la tentation.

Le sénateur Murray : Très bien. Quand je produis ma déclaration de revenu chaque année, je coche la case qui autorise Revenu Canada à communiquer mon nom et mon adresse à Élections Canada. Je ne voudrais pas que vous perdiez ma trace au cas où un parti politique que je voudrais appuyer verrait le jour.

Quelle place occupent les déclarations de revenu par rapport aux autres sources d'information dont vous disposez?

M. Kingsley : Les déclarations de revenu ont un taux de réponse de 84 p. 100; autrement dit, 84 p. 100 des contribuables disent oui.

Le sénateur Murray : S'agissant de la liste totale des électeurs, quelle proportion des noms sur la liste provient des déclarations de revenu par opposition à d'autres sources provinciales et fédérales? Le savez-vous?

M. Kingsley : Je le sais, mais je n'arrive pas à m'en souvenir. Je communiquerai le chiffre exact au comité par écrit, la comparaison entre les deux.

Le sénateur Murray : Pour les besoins du compte rendu, parlez-nous des autres sources.

M. Kingsley : Les autres sources sont les services d'immatriculation automobile des provinces. Neuf y participent; le Manitoba ne le fait pas.

Le sénateur Murray : Par « faire », vous voulez dire communiquer l'information?

Mr. Kingsley: Not sharing the information. The territories are. We also have the civil registries for the deceased. For that we have all the provinces and all the territories, and Manitoba is involved in that as well. We also have the post office registration of moves.

Senator Murray: Canada Post shares that information with you?

Mr. Kingsley: Yes, we buy it from them.

Senator Murray: Is that information for sale from Canada Post to others outside the government?

Mr. Kingsley: It is not, unless it is specifically permitted. The law says it must be the way. In terms of what is shared with us, the people who buy the service must say they want their information shared with us. There is a consent box for Elections Canada there as well.

Senator Murray: Other federal sources?

Mr. Kingsley: I cannot think of any other federal source. Citizenship and Immigration Canada provides information for new citizens. They must agree, and their percentage take-up is over 90.

Senator Murray: It would be interesting to see, in terms of the overall voters list, what proportion of the names in the list are accounted for by the various sources.

Mr. Kingsley: I would be pleased to provide that to you.

Senator Murray: I do not have the act in front of me, but you have the authority, as I understand it, to conduct door-to-door enumeration in some cases. You referred to that in your answers to questions from Senator Ringuette. What is the provision in the act? On what basis do you make the decision where and when to do this?

Mr. Kingsley: The provision is one that refers to what we call targeted revision. It is part of the revision process. We identify areas of high mobility, new development areas, and student residences. We also identify a fourth, which is what I will call, for lack of charity, retirement homes, because there is high mobility automatically there. We identify them with the returning officers and they send revising agents there immediately, because we know there will be major changes there. If it is an apartment block in the city, we know there will be major changes and we send in revising agents.

Senator Murray: I remember making the argument myself, probably borrowed it from you, that the permanent list was important because it was so difficult to get enumerators to go around and, once appointed, to get them into those big apartment blocks in the cities. That was one of the reasons for getting away from door-to-door enumeration, as I recall it.

Mr. Kingsley: That problem still prevails. In some places, even though we do targeted revision, it is not always easy to do even that.

M. Kingsley : Communiquer l'information, oui. Les territoires le font. Il y a aussi les registres d'état civil des personnes décédées. Dans ce cas, nous avons toutes les provinces et tous les territoires, et le Manitoba y participe. Nous avons aussi le registre des déménagements du bureau de poste.

Le sénateur Murray : La Société canadienne des postes vous communique l'information?

M. Kingsley : Oui, nous la lui achetons.

Le sénateur Murray : Cette information est-elle offerte à la vente par la Société canadienne des postes à d'autres à l'extérieur du gouvernement?

M. Kingsley : Non, sauf autorisation expresse. C'est la loi qui le stipule. En ce qui concerne ce qui nous est communiqué, ceux qui achètent le service doivent dire qu'ils veulent que l'information nous soit communiquée. Il y a une case de consentement aussi pour Élections Canada.

Le sénateur Murray : D'autres sources fédérales?

M. Kingsley : Je ne me souviens pas d'autres sources fédérales. Citoyenneté et Immigration Canada nous donne de l'information sur les nouveaux citoyens. Ils doivent être d'accord et le pourcentage est supérieur à 90 p. 100.

Le sénateur Murray : Il serait intéressant de voir, pour ce qui est de la liste complète des électeurs, quelle proportion des noms provient de chaque source.

M. Kingsley : Je me ferai un plaisir de vous le dire.

Le sénateur Murray : Je n'ai pas la loi sous les yeux, mais je crois comprendre que vous avez le pouvoir de procéder dans certains cas à un recensement de porte en porte. Vous y avez fait allusion dans vos réponses aux questions du sénateur Ringuette. Que dit la disposition de la loi? En fonction de quels critères décidez-vous de le faire et où?

M. Kingsley : La disposition dont vous parlez porte sur ce que l'on appelle la révision ciblée. Ça fait partie du processus de révision. Nous repérons les zones de grande mobilité, les nouveaux lotissements, les résidences d'étudiants. Il y en a une autre que j'appellerai faute de charité les maisons de retraite où, par définition, la mobilité est grande. Nous les repérons avec les directeurs du scrutin, qui envoient ensuite des agents de révision sur-le-champ car nous savons qu'il y aura là de gros changements. S'il s'agit d'un immeuble de rapport en ville, nous savons qu'il y aura de gros changements et nous envoyons des agents de révision.

Le sénateur Murray : Je me souviens avoir employé l'argument — que je vous avais sans doute emprunté — que la liste permanente était importante parce qu'il est très difficile de trouver des recenseurs et, une fois qu'on en a trouvé, de leur faire visiter ces immenses immeubles de rapport urbains. C'était une des raisons pour abandonner le recensement de porte en porte, si je me souviens bien.

M. Kingsley : Le problème existe toujours. Dans certains endroits, même si nous faisons de la révision ciblée, ce n'est pas toujours facile de le faire.

Senator Murray: Someone suggested there may be a Charter problem there, that those voters who were not subject to a targeted revision would claim that their rights to be counted as voters were being infringed upon by your selection, and that section of the act posed a Charter problem. Do you understand what I am saying?

Mr. Kingsley: I understand it, and I will allow myself what Senator Ringuette said a little while back; I do not share that view.

Senator Murray: In your opening statement, you point out that you had a supplementary estimate in 2004-05 of \$5.6 million. This increase covers the salaries of 120 permanent employees. You begin by saying that Vote 25 was \$13.2 million for the salaries of approximately 210 full-time employees. Then you have a supplementary estimate to cover the salaries of 120 permanent employees. You added 120 to your roster, did you?

Mr. Kingsley: Yes.

Senator Murray: “In order to implement and maintain service improvements on an ongoing basis,” your statement says, “between electoral events, as well as to address the changes to political financing introduced by Bill C-24.” The changes to political financing probably account for most of those additional bodies?

Ms. Vézina: Bill C-24 accounted for 35 of those bodies. The remainder were primarily people who had been term employees at Elections Canada and had been working on various projects. There was a change in Treasury Board policy on long-term specified period employees so that after a certain number of years as a term employee they would automatically become indeterminate employees. The 85 that remained were in that category.

Senator Murray: Mr. Kingsley, in your reports from time to time you suggest other areas that you should be authorized to regulate or to administer through Elections Canada. The one that comes to mind is appointment of returning officers, which is now done by Orders in Council. You have made some criticism of the quality of those and expressed the view that things would be better done if that came under your authority.

Refresh my memory because I do not have your report here. Are there other areas that you are not now authorized to regulate or administer that you want to get into?

Mr. Kingsley: I am in the throes of preparing a report that I will table to Parliament, to both the House of Commons and the Senate, where I will make a slew of recommendations about improvements to the statutes for its better administration. I would not characterize any of those as necessarily being areas where the Chief Electoral Officer is not involved and would wish to get involved. They would be improvements to the process.

Senator Murray: Our briefing note talks about your responsibilities and the legislation, then registration of political parties and third parties engaged in election advertising, and of electoral district associations. That means every political party

Le sénateur Murray : Quelqu'un a dit que cela soulève peut-être un problème en vertu de la Charte. Les électeurs qui n'ont pas fait l'objet d'une révision ciblée pourraient affirmer que leurs droits de figurer sur la liste sont violés par votre sélection et que la disposition contrevient à la Charte. Comprenez-vous ce que je dis?

M. Kingsley : Je comprends et je vais m'autoriser à dire ce que le sénateur Ringuette a dit il y a quelques instants; je ne suis pas de cet avis.

Le sénateur Murray : Dans votre déclaration, vous dites que vous avez obtenu un budget supplémentaire de 5,6 millions en 2004-2005. Cette augmentation couvre les traitements de 120 employés permanents. Au début, vous dites que le crédit 25 était de 13,2 millions pour les traitements d'environ 210 employés à temps plein. Puis vous avez un budget supplémentaire destiné à couvrir les traitements de 120 employés permanents. Vous en avez ajouté 120 à votre effectif, n'est-ce pas?

M. Kingsley : Oui.

Le sénateur Murray : « Ces fonds additionnels servent à améliorer continuellement nos services entre les scrutins », dites-vous, « et à mettre en œuvre les changements apportés par le projet de loi C-24 sur le financement politique ». Les changements au financement des partis politiques expliquent sans doute l'augmentation de l'effectif.

Mme Vézina : Le projet de loi C-24 explique 35 nouveaux postes. Les autres représentent surtout des employés nommés pour une période déterminée à Élections Canada, qui travaillaient à divers projets. Le Conseil du Trésor a modifié sa politique sur les employés à longue période déterminée; après un certain nombre d'années, l'employé obtient un poste à durée indéterminée. Les 85 autres sont dans cette catégorie.

Le sénateur Murray : Dans les rapports que vous publiez de temps à autre, vous mentionnez d'autres secteurs qui, selon vous, devraient être réglementés ou administrés par Élections Canada. Je pense en particulier à la nomination des directeurs du scrutin, qui se fait actuellement par décret du conseil. Vous avez critiqué la qualité de certaines de ces nominations et exprimé l'avis que les choses seraient mieux faites si cela relevait de vous.

Rafraîchissez-moi la mémoire parce que je n'ai pas votre rapport ici. Y a-t-il d'autres secteurs que vous n'avez pas actuellement le pouvoir de réglementer ou d'administrer dont vous voulez vous occuper?

M. Kingsley : Je suis en train de préparer un rapport que je vais déposer au Parlement, aux Communes et au Sénat, qui comportera une série de recommandations sur les améliorations à apporter aux lois pour faciliter leur administration. Je ne dirais pas nécessairement qu'il s'agit de secteurs dont le directeur général des élections ne s'occupe pas et dont il voudrait s'occuper. Il s'agit d'améliorations au processus.

Le sénateur Murray : Dans nos notes d'information, il est question de vos responsabilités et de la loi, puis de l'enregistrement des partis politiques et des tierces parties qui font de la publicité électorale ainsi que des associations électorales

that has a district association and leadership contestants, nomination contestants of registered parties. This is an enormous undertaking on your part. I wonder how it is going and how you monitor all that. How can you be sure that you are able to monitor it as thoroughly as you are required to do? In another life 25 years ago, when Senator Oliver and I belonged to the same political party, I was the national chairman of the campaign and Senator Oliver was my principal legal adviser. Not only did he keep us both out of jail, we both went to the Senate after that. He will tell you, I think, it was certainly my impression that in getting on for 300 constituencies, for every candidate our party would have to have a legal adviser. Almost all of these people were, and probably still are, volunteers. They do it pro bono. While Senator Oliver and people like him in other political parties who were at the national field tried to instruct these people in what was expected of them and what the law required and so forth, our impression was to a great extent these people kept the act in their desk drawer and when a problem arose they reached for the act and tried to sort the problem out. I do not think that is an unfair statement about your confreres at the bar, senator. I wonder if what we are talking about here is an army of volunteers in a number of political parties and how it is possible for them to abide by all the regulations, requirements, leadership contests and nomination contests in their own parties in the riding and so forth. How is it realistically possible for you unless you hire an army of inspectors to do that supervision effectively? Would you like to comment on that?

Mr. Kingsley: The army is what we described, 35 people, and it is doing an incredible job. At the last advisory committee of political parties we reported back on all of our performance under Bill C-24 and all the parties agreed that this was a very successful implementation of a major new piece of legislation. They have registered 1,058 local riding associations with no problem. There has been only one leadership contest under the new rules so far — for what we would consider major parties at this stage — but the implementation has gone exceedingly smoothly. Part of the reason for this is that we have made the tools available electronically. You can file electronically for all these things. We have also made all the rules evident to everyone. We have produced brochures for each facet of what is required. There are training programs that were organized, that are being organized again. We have even broadened our training programs so that now when a political party has a convention we will set a training program in the vicinity so people can attend it as well. It has been a great success.

The Chairman: I have to ask you to end your answer. We have less than five minutes and there are two more senators who want to pose questions to you. Our next witness is here already.

Senator Day: We in the Senate have a diverging view on the role of the Senate vis-à-vis your office and I would like you to comment. Have you done any thinking about whether you feel we

de circonscription. Cela désigne tous les partis politiques qui ont une association de circonscription et des candidats à la direction, des candidats à l'investiture des partis enregistrés. C'est une énorme charge pour vous. Je me demande comment ça va et comment vous suivez tout cela. Comment pouvez-vous être sûr de pouvoir assurer une surveillance aussi rigoureuse que vous le devez? Dans une autre vie, il y a vingt-cinq ans, lorsque le sénateur Oliver et moi étions dans le même parti, j'étais président national de la campagne et le sénateur Oliver était mon premier conseiller juridique. Il a non seulement su nous éviter la prison mais tous les deux par la suite avons été appelés au Sénat. Mon impression à moi — il vous le confirmera sans doute — c'est qu'il aurait fallu un conseiller juridique pour chacun des candidats de notre parti dans les 300 circonscriptions. La plupart de ces gens-là étaient, et sont sans doute toujours, des bénévoles. Ils travaillent pro bono. Même si le sénateur Oliver et ses homologues dans les autres partis politiques au niveau national essayaient de dire à ces gens ce qui était attendu d'eux et ce que la loi exigeait, notre impression, c'est que dans une grande mesure ces gens-là gardaient la loi dans le tiroir de leur bureau et la consultait si un problème se posait pour essayer de le résoudre. C'est une description fidèle de vos confrères du barreau, je crois, sénateur. Parle-t-on ici d'une armée de bénévoles dans une multitude de partis politiques? Comment peuvent-ils respecter tous les règlements et exigences relatifs aux courses à la direction et aux courses à l'investiture de leur propre parti dans la circonscription? Réalistement, comment est-ce possible à moins d'embaucher une armée d'inspecteurs si l'on veut que la supervision soit rigoureuse? Qu'en pensez-vous?

M. Kingsley : L'armée, ce sont les 35 personnes dont je parlais et elle fait un travail incroyable. Lors de la dernière réunion du Comité consultatif des partis politiques, nous avons présenté un rapport sur nos réalisations sous le régime du projet de loi C-24 et tous les partis ont convenu qu'il s'agissait d'une mise en œuvre éminemment réussie d'une nouvelle loi de grande envergure. Ils ont enregistré sans difficulté 1 058 associations de circonscription. Il n'y a eu qu'une seule course à la direction jusqu'à présent en vertu des nouvelles règles — pour ce que nous considérons être un grand parti à l'heure actuelle — mais la mise en œuvre s'est faite le plus harmonieusement qui soit. Cela tient en partie au fait que nous mettons à disposition les outils de manière électronique. Dans tous les cas, vous pouvez produire vos documents par voie électronique. Les règles sont aussi apparentes pour tous. Nous avons produit des brochures concernant tout ce qui est exigé. Des programmes de formation ont été organisés et le sont encore. Nous avons même élargi notre programme de formation de sorte que lorsque désormais un parti politique tient un congrès, un programme de formation à proximité sera offert à ceux qui désirent le suivre. Nous avons connu un grand succès.

Le président : Je dois vous demander de mettre fin ici à votre réponse. Il nous reste moins de cinq minutes et deux autres sénateurs veulent vous poser des questions. Notre prochain témoin est déjà arrivé.

Le sénateur Day : Au Sénat, nous percevons autrement le rôle du Sénat par rapport à votre bureau. J'aimerais connaître votre avis. Pensez-vous que nous devrions avoir un rôle à jouer ou non?

should have a role or not? I can give you two examples that might help us focus. One of those is a recent case in New Brunswick under redistribution. The commission that was set up in New Brunswick to determine the boundaries of the new riding consisted of a former Chief Justice of Canada, a very well known lawyer in the province and another well known lawyer very familiar with municipal government. They made a decision considering all the factors and I have no doubt that they considered community of interest, but a case went to the federal court and a judge of the federal court sitting here in Ottawa made a decision that they did not consider community of interest.

That legislation to follow the decision of the judge is going through Parliament now. It has passed the House of Commons and is in the Senate. Do we, as a Senate, have a particular role in reviewing this? Have you done any thinking about balancing the interests here of whether the community of interest was indeed looked at? The House of Commons is particularly concerned about boundaries and ridings because they present themselves for election on a regular basis. Should they be more concerned about that, and therefore, because they have passed it should we just make sure that it fits generally into good legislation, as opposed to getting into the merits of the case?

Mr. Kingsley: In Canada, we have a bicameral system. As long as that exists the Senate has as much right to look at any piece of legislation that comes forward in as much detail as it wants as the House of Commons does. The reverse is also true even if a bill emanates from the Senate.

Senator Day: Under the Elections Act, do you report to the Senate as well as the House of Commons?

Mr. Kingsley: I report to Parliament, sir.

Senator Day: As you said earlier in this section, you report to both Speakers?

Mr. Kingsley: Yes, I provide my reports directly to both when I write.

Senator Day: During an appearance before the House of Commons you were having an exchange with Michel Guimond, one of the vice-chairs of the standing committee.

I do not know if you were being sarcastic or if there was something behind your comment when you suggested that when legislation is introduced that maybe the Senate's role in considering whether you should continue in office should be removed and that the Senate would not have a role. I have the quote here if you need it to refresh your memory.

Mr. Kingsley: I know it by heart, sir.

The Chairman: Will you read the quote, please?

Senator Day: For the record, Mr. Kingsley is speaking to Michel Guimond.

Je peux vous donner deux exemples pour illustrer mon propos. L'un d'eux a trait à une affaire survenue récemment au Nouveau-Brunswick dans une circonscription ayant fait l'objet d'un redécoupage. La commission créée au Nouveau-Brunswick pour déterminer les limites de la nouvelle circonscription se composait d'un ancien juge en chef du Canada, un avocat très réputé de la province, et d'un autre avocat connu bien au fait des affaires municipales. Ils ont pris une décision en tenant compte de tous les facteurs et je suis sûr qu'ils ont tenu compte de la communauté d'intérêts. Cependant, l'affaire a été portée devant la Cour fédérale et un juge de cette cour siégeant ici même à Ottawa a statué que la commission n'avait pas tenu compte de la communauté d'intérêts.

Le projet de loi déposé pour donner suite au jugement est actuellement à l'étude au Parlement. Il a franchi l'étape de la Chambre des communes et est rendu au Sénat. En tant que sénateurs, avons-nous un rôle particulier dans l'examen de ce projet de loi? Avez-vous réfléchi à la façon de trouver le juste équilibre entre les différents intérêts en cause et de déterminer si on a tenu compte de la communauté d'intérêts? La Chambre des communes s'intéresse particulièrement aux limites des circonscriptions électorales parce que ses membres doivent se faire élire régulièrement. Devraient-ils se soucier davantage de ce facteur? Étant donné que la Chambre a adopté le projet de loi, devrions-nous simplement veiller à ce que ce projet de loi soit conforme aux règles établies ou au contraire nous prononcer sur le bien-fondé de l'affaire?

M. Kingsley : Au Canada, nous avons un système bicaméral. Tant qu'il en sera ainsi, le Sénat a tout autant le droit que la Chambre des communes d'examiner les projets de loi de façon détaillée. L'inverse est également vrai, même si un projet de loi émane du Sénat.

Le sénateur Day : En vertu de la Loi électorale, présentez-vous votre rapport au Sénat comme vous le faites à la Chambre des communes?

M. Kingsley : Je présente mon rapport au Parlement, monsieur.

Le sénateur Day : Comme vous l'avez dit tout à l'heure, vous présentez votre rapport aux Présidents des deux chambres.

M. Kingsley : Oui, je le présente directement aux deux Présidents.

Le sénateur Day : Quand vous avez comparu devant le comité de la Chambre des communes, vous avez eu un échange avec Michel Guimond, l'un des vice-présidents du comité permanent.

Je ne sais pas si vous étiez sarcastique ou si vous parliez sérieusement quand vous avez suggéré que lorsqu'une loi sera déposée, et que viendra le temps de déterminer si vous devez continuer à exercer vos fonctions pour être révoqué, le Sénat ne devrait pas avoir de rôle. J'ai la citation devant moi si vous voulez que je vous rafraîchisse la mémoire.

M. Kingsley : Je la connais par cœur, monsieur.

Le président : Voulez-vous lire la citation, s'il vous plaît?

Le sénateur Day : M. Kingsley s'adressait à Michel Guimond.

Mr. Chairman, I would suggest that when you pass a bill allowing returning officers to be appointed and removed by the Chief Electoral Officer, you may also amend the legislation so that the Chief Electoral Officer can be removed through a vote of the House of Commons alone. Why not do that, if that is what is needed to ensure uniformity?

What was behind that?

Mr. Kingsley: What was behind that was the fact that the basic principle under our system of law is that he or she who appoints also disappoints, fires.

The Chairman: The Parliament of Canada.

Mr. Kingsley: Right.

I was saying to the committee that returning officers should be appointed by the Chief Electoral Officer and they should be fired by the Chief Electoral Officer.

Senator Day: This is the point that my friend Senator Murray was talking about.

Mr. Kingsley: Yes.

Therefore the chair of the committee and I think Mr. Guimond said, well, in that case, in order to be consistent, because you are appointed only by the House of Commons, when we remove you only the House of Commons should do that. I said if this is what you have to do to get the returning officers under the Chief Electoral Officer, go ahead and do it, but realizing that if they did that they would have to have this legislation passed by the Senate.

In the meantime I have written to Senator Joyal. I do not know what he intends to do with the letter but I do not think it is private. I have indicated to him what could be and should be revisited is how the Chief Electoral Officer is appointed. Perhaps the Senate should be involved in the appointment of the Chief Electoral Officer and not just the House of Commons. Then you would have full consistency.

Senator Day: That is the other way to achieve uniformity.

Mr. Kingsley: That is right. That is exactly what I said to him. You must remember that when I appear before a committee I do not get pre-warning about the questions I will receive.

The Chairman: I am glad you came here and had an opportunity to explain that statement because it was very controversial in the Senate. A number of us were upset about it and I am glad you have had an opportunity to explain.

Mr. Kingsley: I appreciate the opportunity.

The Chairman: Thank you, Senator Day, for bringing it up.

Senator Day: In closing this one out, if and when your letter to Senator Joyal becomes public, could we give Mr. Guimond a copy to show him that you have another point of view?

Monsieur le président, permettez-moi de vous faire une suggestion. Quand vous adopterez un projet de loi pour permettre au directeur général des élections de nommer et de révoquer les directeurs du scrutin, vous pourriez également modifier la loi pour permettre au directeur général des élections d'être révoqué par un vote de la Chambre des communes seulement. Pourquoi ne pas le faire, si c'est nécessaire pour assurer l'uniformité?

Quelle était votre intention en disant cela?

M. Kingsley : Je voulais rappeler un principe fondamental de notre système de droit. Celui ou celle qui a le pouvoir de nommer doit avoir également le pouvoir de révoquer, de congédier.

Le président : Le Parlement du Canada.

M. Kingsley : Exact.

Je disais au comité que le directeur général des élections devrait avoir le pouvoir de nommer les directeurs du scrutin et également de les congédier.

Le sénateur Day : C'est de cela que parlait mon ami, le sénateur Murray.

M. Kingsley : Oui.

À ce moment-là, le président du comité et, je crois, M. Guimond ont dit, dans ce cas, par souci d'uniformité, et comme vous êtes nommé uniquement par la Chambre des communes, vous devriez ne pouvoir être révoqué que par la Chambre des communes. J'ai répondu que s'il fallait procéder ainsi pour que les directeurs du scrutin relèvent du directeur général des élections, j'étais d'accord, tout en sachant que si la Chambre des communes décidait de procéder de cette façon, la loi devrait être adoptée par le Sénat.

Depuis, j'ai écrit au sénateur Joyal. Je ne sais pas ce qu'il entend faire de ma lettre, mais je ne crois pas qu'elle soit de nature privée. Je lui ai indiqué qu'il faudrait revoir le processus de nomination du directeur général des élections. Le Sénat pourrait peut-être prendre part à cette nomination, qui ne serait plus l'apanage de la Chambre des communes. L'uniformité serait complète.

Le sénateur Day : C'est l'autre façon de garantir l'uniformité.

M. Kingsley : Effectivement, c'est exactement ce que je lui ai dit. Je vous rappelle que lorsque je suis convoqué devant un comité, je ne suis pas informé à l'avance des questions qu'on me posera.

Le président : Je suis heureux que vous ayez pu expliquer cette déclaration ici aujourd'hui parce qu'elle a suscité beaucoup de controverses au Sénat. Elle a vexé plusieurs d'entre nous et je suis heureux que vous ayez eu l'occasion de vous expliquer.

M. Kingsley : Je vous remercie de m'en avoir donné l'occasion.

Le président : Merci, sénateur Day, d'avoir soulevé la question.

Le sénateur Day : Pour terminer, si votre lettre au sénateur Joyal devient publique, pourrions-nous en remettre un exemplaire à M. Guimond pour lui montrer que vous avez un point de vue différent?

Mr. Kingsley: I will meet with Senator Joyal very soon and I will ask him how widely I can distribute it and I can even provide it to *The Hill Times*.

Senator Harb: Due to time constraints I will combine my two questions into one. First, Mr. Kingsley, thank you very much for the tremendous amount of work you are doing, not only here but also internationally, along with your team.

My colleague, Senator Murray, asked a couple of questions that I was interested in. One was about the voters' list. I wanted to find out to what extent you compare the way we collect information with that of other democracies such as Australia. Second, I want to know whether you look at the telephone directories, say Bell Canada or the city directories, where they list the addresses, phone numbers and the name. Also what process is there to remove someone's name from the list? If somehow you were able to get someone's name but they wanted to remove their name from the list because they are anarchist and do not want to be part of the process, is there a mechanism in place? Finally, you spoke with my colleague, Senator Ferretti Barth, about seniors having the highest voter turnout. I am interested in hearing your comment about the lowest turnout, youth under the age of 25. Statistics indicate that 75 per cent of youth actually do not bother to vote at all. That is almost three out of every four youth do not bother to vote. I understand that the other House now is in the process of passing, or probably has already passed, the reduction of the voting age from 18 to 16. One could be cynical and ask what is the point? If you reduce it from 18 to 16, in any event 75 per cent of them will not vote anyway.

Perhaps you could comment on those in general and as well, in specific terms.

Mr. Kingsley: With respect to youth turnout, one of the comments I made earlier was that at the last election we actually went into the boxes to find out who had voted, instead of doing a survey. It was 37 per cent of youth up to the age you mentioned, at least first-time youth, up to the age of 21 and a half. Even if you go to 25 it is still around the same number. It goes down slightly, by the way, if you include that upper portion in age, which is an interesting phenomenon, which would mean, then, that we may have been witnessing a generational thing.

What was the 75 before? This was a survey. You cannot compare the two because the methodologies are very different. They had different things to do.

As to how to get off the list, you write to Elections Canada and say: "I want to be off the list." We send you a letter and tell you that you are off the list and we have put you on a list of people who are off the list. You can still vote at any time and when you get on the list we will remove you automatically off that list again so that you are never in our books on the list of electors. You are in our book as off the list of electors.

M. Kingsley : Je dois rencontrer le sénateur Joyal très bientôt et je lui demanderai si je peux diffuser cette lettre. Je peux même la transmettre au *Hill Times*.

Le sénateur Harb : Comme nous avons peu de temps, je vais combiner mes deux questions. Premièrement, je veux vous remercier, monsieur Kingsley, du travail considérable que vous faites non seulement ici au Canada, mais également dans d'autres pays, avec votre équipe.

Mon collègue, le sénateur Murray, a posé quelques questions sur le sujet qui m'intéresse, dont la liste des électeurs. Comment notre façon de recueillir l'information se compare-t-elle à celle de d'autres démocraties comme l'Australie? Deuxièmement, vous servez-vous des annuaires téléphoniques, par exemple celui de Bell Canada ou les répertoires des villes, pour obtenir le nom, l'adresse et le numéro de téléphone des électeurs. Par ailleurs, quelles sont les modalités de radiation d'un nom de la liste? Si vous obteniez le nom d'une personne mais que celle-ci voulait qu'on raye son nom de la liste parce qu'elle est anarchiste et ne veut pas participer au processus, existe-t-il un mécanisme pour le faire? Enfin, vous avez dit à ma collègue, le sénateur Ferretti Barth, que les personnes âgées ont le plus fort taux de participation aux élections. Que pouvez-vous nous dire au sujet de la catégorie d'électeurs qui a la plus faible participation, les jeunes de moins de 25 ans. D'après les statistiques, 75 p. 100 des jeunes ne votent pas. Cela équivaut à près de trois jeunes sur quatre. Je sais que la Chambre des communes étudie, ou a déjà probablement adopté, un projet de loi qui abaisserait de 18 à 16 ans l'âge de voter. Or, si on voulait être cynique, on pourrait se demander à quoi bon le faire? À quoi bon abaisser de 18 à 16 ans l'âge requis pour voter si, de toute façon, 75 p. 100 des jeunes ne voteront pas.

J'aimerais connaître votre avis sur l'ensemble de ces questions et également sur ces questions précises.

M. Kingsley : En ce qui concerne la participation des jeunes, j'ai dit tout à l'heure qu'après les dernières élections nous avons examiné le contenu des urnes pour savoir qui avait voté, au lieu de faire un sondage. Chez les jeunes de l'âge que vous avez indiqué, et jusqu'à l'âge de 21 ans et demi, la participation était de 37 p. 100 pour les jeunes qui votaient pour la première fois. La proportion reste la même si l'on inclut tous les jeunes âgés de 25 ans ou moins. Soit dit en passant, la proportion diminue légèrement si on inclut ces jeunes un peu plus vieux, ce qui est un phénomène intéressant; cela signifie qu'il s'agissait peut-être d'un effet de génération.

Qu'étaient les 75 avant? C'était un sondage. Vous ne pouvez pas comparer les deux parce que les méthodologies étaient très différentes. Ils avaient des choses différentes à faire.

Quant à se faire radier de la liste, vous écrivez à Élections Canada et vous dites : « Radiez-moi de la liste. » Nous vous envoyons une lettre et nous vous disons que vous n'êtes plus sur la liste et que l'on vous a mis sur la liste des personnes radiées de la liste. Vous pouvez quand même voter quand vous voudrez et si vous vous faites réinscrire sur la liste, nous vous supprimerons automatiquement de cette liste-là, si bien que vous n'êtes jamais dans nos livres sur la liste des électeurs. Vous figurez dans nos livres comme ne figurant pas sur la liste des électeurs.

With respect to Australia, I have to be careful here. The Australians came to visit us to see how we do our lists. We are recognized to be running one of the best systems in the world. People are coming to us to find out how we do things. Obviously we learn when they come as well. There are things that I will propose, as I alluded to in my earlier remarks to Senator Murray. There are things we can do to improve that list. There are things on the check-off. For example, if you followed the testimony before other committee, if that box were two boxes, if we ask for Canadian citizenship separate from whether or not you agree to be on, we would pick up youth in droves that we do not pick up now. That is the very target we are talking about. I have met resistance at the revenue agency in this respect. They have reneged on a deal that they made with me at the last minute. If this had materialized we would have solved that problem.

I am in the throes of renegotiating it, getting it going again. Hopefully it will go. There are other things, too, that we will do. I intend to meet with the chief statistician to see what is possible. There is a national survey. There are two. There is one every five years now that applies to everyone. There may be things that we can do here that will increase the value and accuracy of the list even more.

The Chairman: Mr. Kingsley, Ms. Vézina and Ms. Davidson, I thank you for coming today. I particularly note that you say you look forward to appearing before this committee whenever the committee wishes. We would like perhaps to take you at your word and you can look forward to hearing from us again as our review of the estimates and spending continues.

Mr. Kingsley: It was my pleasure, and I wanted to say that I have always treasured my opportunities to speak before Senate committees. I have appeared before a goodly number of them. If this is a new committee before which you wish me to appear I will be more than happy to do that on as regular a basis as you wish. I have appreciated this opportunity very much.

The Chairman: Senators, if any of you have your BlackBerrys on during these hearings it affects the transmission. They should be turned off.

Honourable senators, we will now turn to our next witness, the Commissioner of Official Languages, Ms. Dyane Adam. Before her appointment as commissioner in 1999, Ms. Adam served as a professor of psychology at several institutions, including the University of Ottawa and Laurentian University in Sudbury.

This committee has already heard from the Auditor General. We understand that other Senate committees will hear from other programs regarding their mandate and the programs they deliver. This committee is interested in dollars and cents, and we are interested to hear information on how funds are allocated in regard to Main Estimates. Ms. Adam also serves as the Chair of the Forum of Canadian Ombudsmen. We look forward to hearing from you.

En ce qui concerne l'Australie, il faut que je sois prudent ici. Les Australiens nous ont rendu visite pour voir comment nous faisons notre liste. Nous sommes reconnus pour avoir l'un des meilleurs systèmes au monde. Les gens viennent nous voir pour savoir comment nous procédons. Évidemment, nous apprenons aussi des choses lorsqu'ils viennent. Il y a des choses que je vais proposer, comme je l'ai dit tout à l'heure en réponse au sénateur Murray. Il y a des choses que nous pouvons faire pour améliorer cette liste. Il y a des choses à propos des cases à cocher. Par exemple, si vous avez suivi les témoignages devant l'autre comité, si cette case était divisée en deux, si la question pour la citoyenneté canadienne était distincte de la question de savoir si vous voulez être inscrit ou non, nous inscririons une quantité de jeunes qui nous échappent actuellement. C'est cela l'objectif dont nous parlons. J'ai rencontré de la résistance à l'Agence du revenu sur ce point. Elle avait conclu une entente avec moi mais est revenue sur sa parole à la dernière minute. Le problème aurait été réglé si cela avait été fait.

Je suis en train de renégocier le tout, une autre fois. J'espère que ça marchera. Il y a aussi d'autres choses que nous allons faire. J'ai l'intention de rencontrer le statisticien en chef pour voir ce qu'il est possible de faire. Il y a une enquête nationale. Il y en a deux. Il y en a une tous les cinq ans qui s'applique désormais à tout le monde. Il y a peut-être des choses que nous pouvons faire ici qui augmenteront davantage la valeur et l'exactitude de la liste.

Le président : Monsieur Kingsley, madame Vézina et madame Davidson, je vous remercie d'être venus aujourd'hui. Je note en particulier que vous comparâtes avec plaisir devant le comité chaque fois qu'il le souhaitera. Peut-être allons-nous vous prendre au mot; attendez-vous à ce que nous communiquions avec vous au fur et à mesure que notre examen des prévisions budgétaires et des dépenses continuera.

M. Kingsley : Le plaisir a été pour moi et je dois dire que j'ai toujours beaucoup prisé les possibilités pour moi de comparaître devant les comités du Sénat. J'ai comparu devant beaucoup d'entre eux. Si votre comité est nouveau et que vous souhaitez que je compare, je serai très heureux de le faire à intervalles réguliers, comme il vous conviendra. J'ai beaucoup apprécié la rencontre d'aujourd'hui.

Le président : Sénateurs, si l'un ou l'autre d'entre vous a son BlackBerry allumé pendant l'audience, sachez que cela cause de l'interférence avec la transmission. Il faut les éteindre.

Mesdames et messieurs les sénateurs, nous entendrons maintenant notre prochain témoin, la commissaire aux langues officielles, Mme Dyane Adam. Avant sa nomination au poste de commissaire en 1999, Mme Adam a été professeure de psychologie dans plusieurs établissements, notamment à l'Université d'Ottawa et à l'Université Laurentienne de Sudbury.

Le comité a déjà entendu la vérificatrice générale. Nous croyons savoir que d'autres comités du Sénat examinent votre mandat et vos programmes. Le comité s'intéresse aux finances et souhaite obtenir des renseignements sur la répartition des fonds dans le Budget principal des dépenses. Mme Adam est aussi présidente de l'Association des ombudsmen du Canada. C'est avec plaisir que nous allons vous écouter.

Ms. Dyane Adam, Commissioner, Office of the Commissioner of Official Languages: Honourable senators, I am pleased to appear before the Standing Senate Committee on National Finance.

I am accompanied today by Louise Guertin, Director General of the Corporate Services Branch at the Office of the Commissioner of Official Languages. My presentation today will cover three things: our mandate, our strategic objectives and achievements, and the way we report on our activities.

[Translation]

I am an officer of Parliament appointed for a period of seven years. The legislator entrusted me with the mandate to take all measures necessary to ensure the recognition of the status of both official languages in compliance with the spirit of the Official Languages Act.

Since the beginning of my term, my mission has been to act as an agent of change, which I accomplish through the following six rules: ombudsman, auditing, liaison, monitoring, promotion and education, court intervention. You will find these roles explained in the document made available to you.

[English]

First, our strategic objectives and achievement; the office of the commissioner works actively with federal institutions to ensure they have a better understanding of the importance of linguistic duality and improve their performance in this regard. Our objectives in 2004-05 meet the following strategic objectives: To ensure the equality of French and English in Parliament, the Government of Canada and institutions subjected to the act; secondly, to ensure that federal institutions contribute more actively to the development and vitality of the official language minority communities and; finally, to promote the equality of French and English, as a fundamental value of an increasingly diverse society. Our regional offices are our presence on the ground and contribute actively in all regions across Canada. With their finger on the pulse of linguistic communities they provide advice and information on language rights and work as agents of change within federal institutions and communities within each region.

[Translation]

Among our activities this year, I would like to highlight the following achievements: in my role as ombudsman, I handle an average of 1,200 complaints per year. To date this fiscal year, we have received approximately 850. We conducted a series of audits, studies and follow-ups this year pertaining notably to linguistic duality in international relations; language of work in the federal public service in the NCR; service to the public in bilingual postal

Mme Dyane Adam, commissaire, Commissariat aux langues officielles : Mesdames et messieurs les sénateurs, c'est un plaisir pour moi de comparaître aujourd'hui devant le Comité sénatorial permanent des finances nationales.

Je suis accompagnée aujourd'hui de Mme Louise Guertin, directrice générale des Services généraux du Commissariat aux langues officielles. Ma déclaration portera sur trois aspects : notre mandat, nos axes stratégiques et nos réalisations et la façon dont nous rendons compte de nos activités.

[Français]

Pour le mandat, je suis un agent du Parlement nommé pour sept ans, et dans mon cas, le législateur m'a donné le mandat de prendre toutes les mesures nécessaires visant à assurer la reconnaissance du statut et l'usage des deux langues officielles et à faire respecter l'esprit de la Loi sur les langues officielles.

Dès le début de mon mandat, je me suis donné comme mission d'agir comme agent de changement. Je remplis cette mission au moyen de six rôles distincts : celui d'ombudsman, de vérification, de liaison, de vigie, de promotion et l'éducation, et enfin les interventions devant les tribunaux. Vous allez trouver une explication un peu plus poussée de chacun de ces rôles dans le document distribué avec le texte de la comparution.

[Traduction]

D'abord, nos axes stratégiques et nos réalisations. Le Commissariat travaille activement avec les institutions fédérales afin qu'elles comprennent mieux l'importance de la dualité linguistique et qu'elles améliorent leur rendement à cet égard. Nos activités en 2004-2005 répondent aux axes stratégiques suivants : assurer l'égalité du français et de l'anglais au sein du Parlement, du gouvernement du Canada et des institutions assujetties à la loi; deuxièmement, veiller à ce que les institutions fédérales contribuent plus activement au développement et à l'épanouissement des communautés de langues officielles en situation minoritaire et, enfin, promouvoir l'égalité du français et de l'anglais comme valeur fondamentale dans une société de plus en plus diverse. Nos représentants régionaux, les antennes du Commissariat, contribuent activement sur le terrain dans toutes les régions canadiennes à la réalisation de notre mission et de notre vision. Prenant le pouls des communautés linguistiques, ils fournissent des conseils et des renseignements sur les droits linguistiques et travaillent comme agents de changement auprès des institutions fédérales et des communautés dans chaque région.

[Français]

Parmi les activités réalisées cette année, j'aimerais signaler les suivantes : dans le cadre de mon rôle d'ombudsman, nous traitons environ 1 200 plaintes par année; nous en avons reçu 850 durant la présente année financière. Nous avons également effectué, cette année, une série de vérifications, d'études et de suivis qui ont porté notamment sur la dualité linguistique dans les relations internationales, la langue de travail au sein de la Fonction

outlets; evolution of Quebec's English-speaking community; use of minority press by federal institutions; and websites of Canada's diplomatic missions and foreign embassies in Canada.

That gives you an overview of the issues. It is said that official languages is an horizontal issue. Indeed, it affects all institutions and cuts across nearly all of the federal government's activities.

We are currently preparing report cards on official languages for 29 institutions. The results will be published in the next Annual Report. In terms of promotion, we followed up on a key symposium held in March 2004 entitled "Vision and Challenges in the 21st Century." The challenge is to double the number of young Canadians with a working knowledge of their second official language by 2013. Furthermore, we rely on the media to communicate our messages. Every year, I give over 200 interviews and make 30 or so speeches.

In my court intervention role, I have intervened in five court proceedings over the past year relating to the implementation of the act. We monitor the implementation of the government's "Action Plan for Official Languages" closely, primarily in education, health, economic development, immigration, ; justice and youth. We are also monitoring the implementation of 11 recommendations made in our last annual report.

In particular, I recommended that the government clarify, through either legislation or regulation, the legal significance of part VII of the act, which deals with the promotion of English and French in Canadian society and the development of minorities. In fact, Bill S-3 — which I believe was passed unanimously by the Senate aims precisely that — the bill is currently before the House of Commons.

Lastly, we take an active interest in preparing legislation, regulations and policies in Canada. We have no hesitation in appearing as needed before the committees charged with reviewing them.

[English]

Finally, the way we report on our activities: I believe the integrity and transparency of our actions is very important, as is our duty to report to Parliament. This is why I asked the office of the Auditor General to audit our financial statements for 2003-04. I am proud to say that the Auditor General gave a clean opinion; excellent marks for performance on our financial statements. Our annual report is the guiding document that summarizes our actions. It identifies key issues and presents our key recommendations. Our next annual report will mark the 35th anniversary of the act and will take stock of official languages in Canada. Along with our studies and audits, it is distributed to members of Parliament. Furthermore, since two committees monitor the application of the act, I am doubly supported and

publique fédérale de la région de la capitale nationale, le service au public dans les comptoirs postaux bilingues, l'évolution de la communauté d'expression anglaise du Québec, l'utilisation de la presse minoritaire par les institutions fédérales, et les sites Internet des missions diplomatiques et des ambassades étrangères au Canada.

Cela vous donne déjà un éventail des dossiers. On dit toujours que la question des langues officielles est un enjeu horizontal. Effectivement, on brosse l'ensemble des institutions et on touche à peu près à toutes les activités ou à tout le rayonnement du fédéral.

Nous préparons présentement des bulletins de rendement en matière de langues officielles concernant 29 institutions, et les résultats seront publiés dans le prochain rapport annuel. En termes d'activités de promotion, nous avons assuré le suivi d'un important symposium tenu en mars 2004 qui s'intitulait « Visions et défis au XXI^e siècle ». Il s'agit de relever le défi de doubler le nombre de jeunes bilingues d'ici l'an 2013. Par ailleurs, nous comptons sur les médias pour diffuser nos messages. Chaque année, j'accorde environ 200 entrevues et je prononce une trentaine d'allocutions.

Pour ce qui est de mon rôle d'intervenant devant les tribunaux, au cours de la dernière année, je suis intervenue dans cinq recours judiciaires portant sur la mise en œuvre de la loi. Nous surveillons de près la mise en œuvre du plan d'action du gouvernement sur les langues officielles, notamment dans les secteurs de l'éducation, de l'immigration, de la santé, du développement économique, de la justice et de la jeunesse. Nous suivons également la mise en œuvre des 11 recommandations que nous avons formulées dans notre dernier rapport annuel.

En particulier, je tiens à dire que j'ai recommandé au gouvernement de clarifier, par voie législative ou réglementaire, la portée juridique de la partie VII de la loi qui traite de la promotion du français et de l'anglais dans la société canadienne et du développement des minorités.

D'ailleurs, le projet de loi S-3 — qui a été adopté à l'unanimité, je crois, par le Sénat et qui vise spécifiquement cela — est présentement à l'étude devant la Chambre des communes.

[Traduction]

Enfin, nous nous intéressons activement à la préparation de projets de loi, de règlements et de politiques au Canada, et nous n'hésitons pas à comparaître au besoin devant les comités chargés de leur examen. Enfin, la façon dont nous rendons compte de nos activités. J'attache beaucoup d'importance à l'intégrité et à la transparence de nos actions et à notre devoir de rendre compte au Parlement. C'est pourquoi j'ai demandé au Bureau du vérificateur général de faire la vérification de nos états financiers pour l'exercice 2003-2004. Je note avec fierté que celui-ci a donné une opinion sans réserve, c'est-à-dire une excellente note de rendement, sur nos états financiers. Notre rapport annuel est le document phare qui résume notre action. Il identifie les dossiers clés et fait état de nos principales recommandations. Notre

accountable. I work closely with these committees, one Senate and one House of Commons, and I am called regularly to appear before them. My practice has been to also submit our budget to them and report on our activities on an annual basis.

We are well aware that linguistic duality cuts across nearly every activity of Canadian society. We must, therefore, monitor all aspects of the federal government's legislation and multifaceted activities on our linguistic and cultural ecology. What is important is the creation of an official language culture that encompasses attitudes, behaviours and values. This culture must be supported by a strong and consistent leadership.

It includes accountability at all levels as well as accurate and effective reporting mechanisms. As I indicated in my last annual report, action means getting results.

I will be pleased to answer questions.

The Chairman: Thank you for that excellent presentation. I was pleased to see that you had such a clean report from the Auditor General. You state that you are quite proud of the fact that she gave you that clean opinion. That is wonderful.

We have a list of senators who wish to pose questions. We will start with Senator Comeau.

[*Translation*]

Senator Comeau: The Auditor General, under the Act that creates her position, is an officer of the House of Commons. You are also an officer of Parliament; how is your role different because quite frankly, I cannot remember your specific mandate?

Ms. Adam: The mandate of the commissioner of official languages is to report to Parliament, therefore to both the Senate and the House of Commons. The appointment of the commissioner must be approved through a vote by both chambers.

Senator Comeau: We have just begun studying the bill which examines the foundations created under legislation or government decisions. We heard from Mr. Phillipson last week, a representative of the Foundation for Innovation of Canada.

First, I asked him whether or not the charter of his foundation respects the spirit of the Official Languages Act. Second, I asked him what respecting the spirit of the Official Languages Act means for him and whether or not we could rely on his good will when it comes to applying the act. Third, I asked if he wouldn't prefer having the commissioner for official languages study the matter to see if the Official Languages Act was properly applied.

prochain rapport annuel marquera le 35^e anniversaire de la loi et fera le bilan des langues officielles au Canada. Celui-ci, ainsi que nos études et vérifications, sont distribués aux parlementaires. D'ailleurs, puisqu'il y a deux comités qui suivent l'application de la loi, je suis doublement appuyée et imputable. Je travaille de près avec ces comités et je suis régulièrement appelée à y comparaître. Ma pratique est aussi de leur présenter notre budget et de rendre compte de nos activités sur une base annuelle.

Nous sommes bien conscients que la dualité linguistique revêt un caractère transversal. Elle recoupe presque toutes les activités de la société canadienne. Il nous faut donc veiller, tant en amont qu'en aval, à l'impact que des projets législatifs et des activités multiformes de l'administration fédérale ont sur notre écologie linguistique et culturelle. Ce qui importe, c'est la création d'une culture des langues officielles qui englobe les attitudes, les comportements et les valeurs. Cette culture doit être soutenue par un leadership fort et cohérent.

Il implique une responsabilisation de tous les niveaux et des mécanismes de reddition de comptes précis et efficaces. Comme je l'indiquais dans mon dernier rapport annuel : « L'action, c'est d'abord des résultats concrets. »

Je répondrai avec plaisir à vos questions.

Le président : Merci de votre excellent exposé. J'ai été heureux d'entendre que vous aviez obtenu de la vérificatrice générale une opinion sans réserve. Je m'en réjouis.

J'ai ici une liste de sénateurs qui souhaitent vous poser des questions. Commençons par le sénateur Comeau.

[*Français*]

Le sénateur Comeau : Le vérificateur général, selon la loi qui a créé son poste, est un agent de la Chambre des communes. Vous êtes un agent du Parlement également; en quoi votre rôle est-il différent car, honnêtement, je ne me souviens pas de votre mandat spécifique?

Mme Adam : Le mandat du commissaire aux langues officielles relève du Parlement, donc des deux chambres. La nomination du commissaire doit être approuvée puis votée par les deux chambres.

Le sénateur Comeau : Nous avons entamé l'étude d'un projet de loi qui consiste à examiner les fondations créées en vertu de législations ou de décisions du gouvernement. Nous avons reçu M. Phillipson la semaine dernière, un représentant de la Fondation pour l'innovation du Canada.

En premier lieu, je lui ai posé la question à savoir si la charte de sa fondation respectait l'esprit de la Loi sur les langues officielles. Deuxièmement, ce que cela signifiait pour lui de respecter l'esprit de la Loi sur les langues officielles et si nous devons nous fier sur sa bonne foi quant à l'application de la loi. Troisièmement, s'il n'était pas préférable pour lui que le commissaire aux langues officielles examine si la Loi sur les langues officielles était bien appliquée.

I asked him if he was interested in inviting you. From what I gathered, you will probably receive an invitation. Did you receive this invitation?

Ms. Adam: No, not yet. I am delighted that you are impressing upon agencies, foundations and other organizations which serve the Government of Canada to call upon our services, because one of our roles is to promote and educate. More than 150 institutions are completely subject to the act. There are probably grey zones for other organizations. A lot of awareness must be raised within the entire machinery of the federal government in order to understand everybody's responsibilities. Our office exists for that very reason.

Senator Comeau: One of the priorities of the Senate Standing Committee on National Finance is to make sure that public finances are well managed. One of the shortcomings that we have identified with respect to foundations is that their investments are not audited by the Auditor General because of legal loopholes or otherwise. The same applies to your situation as well as that of other officers of Parliament such as the Privacy Commissioner, for example. The range of tasks that each and every one of the agencies is responsible for does not perhaps sufficiently delineate the grey zones that go unnoticed.

These foundations are often outside of our reach, but since we have to vote credits, how do we know if there are sufficient funds to meet the needs that these foundations were created to meet, in the spirit of transparency as required by taxpayers?

Ms. Adams: It is similar. There were several government changes. During the 1990s, my predecessor, Mr. Goldbloom, conducted a study that clearly demonstrated that the federal government has different ways of delivering services to Canadians, either through privatization or through the creation of foundations, and this had a huge negative impact on Canadian's linguistic rights. Take for example, airports.

When the House of Commons and the Senate amend or pass legislation to create new bodies responsible for providing services on behalf of the federal government, our commission recommends that all of these bodies be subject to the Official Languages Act and that it be clearly stipulated in the act itself. That is the reason why we appear more frequently before parliamentary committees when such an organization is created, either in the field of sports or any other, so as to emphasize the need to specify this in the act. Many problems are thus avoided later on. The same results are not obtained when an organization simply agrees to respect the spirit of the act when in fact it is not subject to it.

To get back to foundations, upon study of this issue, one cannot say that all foundations are fully subject to the act. One would have to review the act itself to determine if foundations are subject to the act or if they have linguistic obligations. In each case, one has to determine if these are federal institutions under the Official Languages Act.

Je lui ai demandé s'il était intéressé à vous inviter. Selon l'impression que j'ai eue, vous recevrez probablement une invitation. Avez-vous eu cette invitation?

Mme Adam : Non, pas encore. Je suis ravie que vous suggériez aux agences, fondations et autres organismes qui servent le gouvernement du Canada de faire appel à nos services, car un de nos rôles est de faire la promotion de l'éducation. Plus de 150 institutions sont pleinement assujetties à la loi. Il y a peut-être certaines zones grises pour les autres. Beaucoup d'éducation reste à faire au sein de l'appareil fédéral pour vraiment faire comprendre les pleines responsabilités de tous et chacun. Notre Bureau est là pour cette raison.

Le sénateur Comeau : Une des priorités du Comité sénatorial permanent des finances nationales est de voir à ce que les finances publiques soient bien gérées. Une des lacunes que nous avons trouvées par rapport aux fondations était la possibilité, à cause de flous juridiques ou autres, que des placements financiers ne puissent pas être vérifiés par le vérificateur général. La même chose s'applique à votre situation ou à celle d'autres agents, tel le commissaire à la vie privée, par exemple. L'éventail des tâches qui incombent à chacune des agences ne circonscrit peut-être pas suffisamment les zones grises qui échappent à leur attention.

Ces fondations sont souvent éloignées de nous, mais puisque nous devons voter des fonds, comment savoir si ces fonds remplissent adéquatement les besoins pour lesquels les fondations ont été créées, et ce dans un esprit de transparence qu'exigent les contribuables?

Mme Adam : C'est similaire. Il y a eu plusieurs transformations gouvernementales. Au cours des années 90, mon prédécesseur, M. Goldbloom, avait fait une étude qui démontrait nettement que le recours par le gouvernement fédéral à des formes différentes pour livrer des services au public canadien, comme la privatisation ou la création de fondations, entre autres, avait eu un impact négatif énorme sur les droits linguistiques des citoyens. On peut citer en exemple les aéroports.

Quand les Communes et le Sénat modifient ou adoptent des lois pour créer de nouvelles entités qui doivent fournir des services au nom du gouvernement fédéral, notre commissariat recommande que toutes ces entités soient assujetties à la Loi sur les langues officielles et que cela soit clairement spécifié dans la loi. C'est pour cela qu'on intervient de plus en plus devant les comités parlementaires lorsqu'on crée ce genre d'organisme, que ce soit pour le sport ou autres raisons, pour dire qu'il faut que ce soit clairement spécifié dans la loi. Cela évite beaucoup de problèmes par la suite. Si l'organisme dit qu'il va respecter l'esprit de la loi mais qu'il n'y est pas assujetti, cela ne donne pas les mêmes résultats.

Pour revenir aux fondations, après étude de cette question, on ne peut pas dire que toutes les fondations sont assujetties pleinement à la loi. Il faut examiner la loi elle-même pour déterminer si les fondations sont assujetties à la loi et si elles ont des obligations linguistiques. Dans chaque cas, il faut déterminer si ce sont des institutions fédérales au sens de la Loi sur les langues officielles.

For example, we received complaints filed against the Canada Millennium Scholarship Foundation, which manages millions of dollars on behalf of the federal government. Following an investigation at the time, we had determined that this foundation was subject to the act because it is defined as a federal institution in its legislative framework. This is not always the case depending on the bill that governs these foundations. This is where the grey zones lay and where a foundation could challenge any intervention on our part.

Senator Comeau: Could you provide us with a list of the foundations which were subject to the Act and those that are not. I have one last question. Very recently, we heard from the Minister of Public Works who announced that he intended to review the sale of a number of buildings across Canada. Has a representative of the government or from Public Works asked you to assess the impact of the sale of these buildings? Can the names of these buildings be changed and the requirements pertaining to these buildings take on a whole different direction? Based on past experience, this type of privatization could lead to avoidance of compliance with the act.

Ms. Adam: I would go even further. It is the responsibility of Public Works, according to government policy, to assess the impact of such a decision on the Official Languages policy. The Commissioner of Official Languages makes sure that rights are not undermined and that changes do not reverse progress. Following problems that we have encountered during parliamentary changes, a policy to this effect was adopted, affecting government actions and federal institutions going through this type of change. I urge you to ask the Department of Public Works to produce an impact report, as a preventive measure.

Senator Comeau: The chair could write to the Minister of Public Works and ask him to send us a copy of the impact report.

Senator Harb: Your mandate includes auditing, promotion and education. Ideally we would be satisfied if 100 per cent of all Canadians spoke English and French. Where are we in terms of reaching this ideal objective? For example, what is happening to French in English speaking provinces outside of Quebec? In Quebec, English, is the second official language, where we are at?

Ms. Adam: Let me begin by answering your question about the state of individual bilingualism in Canada. This is something that is not covered by the act. It would come under the promotion of French and English. It is up to the provinces to promote bilingualism in Canada through their education policies. Over the past 30 or 35 years, the federal government has contributed large sums of money to the provinces to encourage Canadians, young Canadians, to learn their second official language. How far have we come in 35 years? That will be the subject of our review this year.

Par exemple, nous avons reçu des plaintes contre la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, qui gère plusieurs millions de dollars pour le compte du gouvernement fédéral. Après enquête nous avons déterminé, à l'époque, que cette fondation était assujettie à la loi parce qu'elle était identifiée, dans son cadre législatif, comme étant une institution fédérale. Ce n'est cependant pas toujours le cas dépendant du projet de loi qui gouverne ces fondations. C'est là que nous retrouvons des zones grises et que notre intervention peut être contestée par une fondation.

Le sénateur Comeau : Pourriez-vous nous faire part de la liste des fondations qui sont assujetties à la loi et celles qui ne le sont pas. J'ai une dernière question. Tout récemment, nous avons accueilli le ministre des Travaux publics qui nous a annoncé qu'il avait l'intention d'examiner la vente d'une série d'édifices à travers le Canada. Est-ce qu'un représentant du gouvernement ou de Travaux publics vous a demandé d'évaluer les impacts de la vente de ces édifices? Est-ce que les noms pourraient être changés et les exigences dans ces édifices prendre une différente direction? Nous avons vu dans le passé que ce genre de privatisation délestait de la responsabilité de répondre à la loi.

Mme Adam : J'irais même plus loin. C'est la responsabilité même de Travaux publics, selon la politique gouvernementale, d'évaluer l'impact de cette décision sur la politique des langues officielles. Le commissaire aux langues officielles veille à ce que les droits ne soient pas usurpés et que ces changements n'entraînent pas de recul. Suite aux problèmes que nous avons connus lors des transformations parlementaires, il y a une politique qui a été adoptée à cet effet et qui gouverne les actions des institutions fédérales quand ils font ce genre de transformation. Je vous incite à demander au ministère de Travaux publics de vous produire cette étude de l'impact. C'est de la prévention.

Le sénateur Comeau : Le président pourrait écrire au ministre des Travaux publics pour lui demander de nous faire parvenir une copie de l'étude d'impacts.

Le sénateur Harb : L'un de vos mandats vise la vérification, la promotion et l'éducation. On pourrait dire qu'idéalement on serait satisfait si 100 p. 100 de la population canadienne parlait l'anglais et le français. Où en sommes-nous avec cet objectif idéal? Par exemple, que se passe-t-il avec la langue française dans les provinces anglophones hors Québec? Au Québec, l'anglais est la deuxième langue officielle, où en sommes-nous?

Mme Adam : Je vais d'abord répondre à votre dernière question concernant l'état du bilinguisme individuel au Canada. La loi ne touche pas cette question. En ce qui a trait à la promotion du français et de l'anglais, c'est sous cette houlette qu'on touche. Il s'agit de favoriser le bilinguisme canadien par l'entremise des provinces parce qu'on parle d'éducation. Au cours des 30 ou 35 ans, le gouvernement fédéral a versé plusieurs sommes d'argent au niveau des provinces pour encourager les Canadiens, les jeunes Canadiens, à apprendre leur deuxième langue officielle. Où en sommes nous après 35 ans? Nous allons faire le bilan cette année.

According to Statistics Canada, one out of every four Canadian youth between the ages of 12 and 18 considers himself to be bilingual. The problem with that type of data is that we cannot really determine the level of bilingualism. Is it functional bilingualism? We know this segment of our population is becoming more bilingual than were previous generations. The country-wide bilingualism level remains at 17 or 18 per cent. There have been spectacular changes in Quebec. Young Quebec anglophones are about 93 per cent bilingual. That is incredible. That has been accomplished in less than a decade. Among the anglophone population in that province, 67 per cent are bilingual. Quebec's young anglophones are more bilingual than the young francophones in that province. Of course, there is more bilingualism in Canada, bilingualism is higher in Quebec, in New Brunswick and in Ontario than in the Maritimes, and the further west you travel, the less present bilingualism appears to be.

Senator Harb: There has been a lot of talk about the Auditor General and about the values related to investing. Does your mandate require you to draw comparisons with other jurisdictions such as, for example, Belgium, Switzerland and other countries that share the same concerns?

Bilingualism is a controversial issue in Canada. Whether it be in Quebec or in the other provinces, money is being spent but the results are disappointing. Is it because we are not giving it enough time? Is it because the government has not done enough to inform the population about the benefits of having a completely bilingual country? Have you looked at what is done in other jurisdictions? If possible, could you provide us with a copy?

Ms. Adam: The commission has not undertaken a comparative study, nor has, to my knowledge, the Department of Canadian Heritage, which would be the department most likely responsible for making comparisons with other countries. We should speak in terms of challenges rather than of problems specific to Canada. If you look at countries that have more than one official language, since education is not a federal jurisdiction, you can make a population more bilingual if the teaching of the second language was made compulsory in all of the schools throughout the country. But there are a number of provinces where second-language teaching is optional. It is left up to the school board and, ultimately, to the parents. I believe this is why it is difficult to implement this vision of our country.

You asked if the federal government could do much more and much better to promote the added value of bilingualism and its importance to the Canadian federation. The answer is yes.

I feel that the federal government could do a lot more to promote this aspect of our country. People say that we make poor use of our language. We have probably all studied algebra or music. Nevertheless, we did not all become musicians or people who spend their time doing trigonometric calculations. Knowing

Dans l'ensemble du pays, prenons les jeunes entre 12 et 18 ans, un jeune sur quatre se déclare bilingue selon Statistique Canada. La difficulté avec une telle donnée est qu'on ne peut pas vraiment vérifier le niveau de bilinguisme. Est-ce un bilinguisme fonctionnel? On sait que cette tranche de population devient plus bilingue que les générations précédentes. Nous sommes toujours à 17 ou 18 p. 100 de bilinguisme dans l'ensemble du pays. Au Québec, il y a eu des changements vraiment spectaculaires. La jeunesse anglophone du Québec est autour de 93 p. 100 bilingue. C'est incroyable. Cela s'est fait à l'intérieur d'une décennie. Du côté de l'ensemble de la population anglophone de cette province, 67 p. 100 des gens sont bilingues. Les jeunes anglophones du Québec sont plus bilingues que les jeunes francophones du Québec. Bien sûr, il y a davantage de bilinguismes. Dans l'ensemble du pays, le bilinguisme est plus élevé au Québec, au Nouveau-Brunswick et en Ontario et dans les Maritimes et plus on va vers l'Ouest, moins le bilinguisme est présent à l'échelle du pays.

Le sénateur Harb : On parle beaucoup du vérificateur général et des valeurs d'investissement. D'après votre mandat, fait-on des comparaisons avec d'autres juridictions comme, par exemple avec la Belgique, la Suisse et d'autres pays ayant la même préoccupation?

La question du bilinguisme parmi la population canadienne est controversée. Que ce soit au Québec ou dans les autres provinces, on dépense de l'argent mais on n'obtient pas de résultat. Est-ce parce qu'on ne prend pas assez le temps de voir le résultat? Est-ce parce que le gouvernement n'en fait pas assez pour informer la population quant aux bénéfices d'avoir un pays totalement bilingue? Avez-vous fait des comparaisons avec d'autres juridictions? Si c'est possible, peut-on en obtenir copie?

Mme Adam : Nous n'avons pas fait d'étude comparative au commissariat et non plus, à ma connaissance, au ministère du Patrimoine canadien, qui pourrait être le ministère responsable de cette question par rapport à d'autres pays. Parlons de défis plutôt que de problèmes particuliers au Canada. Si vous examinez d'autres pays où il y a plus d'une langue officielle, comme on n'a pas la gouvernance ou que nous ne sommes pas responsables de l'éducation au fédéral, vous pourriez véritablement amener une population à être beaucoup plus bilingue si on enseignait de façon obligatoire, dans toutes les écoles à l'échelle du pays, la deuxième langue officielle. Actuellement, il existe plusieurs provinces où l'enseignement de la langue seconde n'est pas obligatoire. C'est un peu laisser le choix à la commission scolaire et, à la limite, aux parents. C'est, je crois, un des problèmes de mise en œuvre de cette vision du pays.

Pour répondre à votre question quant à savoir si le gouvernement fédéral pourrait faire beaucoup plus et beaucoup mieux pour promouvoir la valeur ajoutée du bilinguisme et son importance à la fédération canadienne? La réponse est oui.

À mon avis, le gouvernement fédéral pourrait faire beaucoup plus pour promouvoir cet aspect de notre pays. On tend beaucoup à dire qu'on ne se sert pas de notre langue. On a tous probablement étudié l'algèbre ou la musique. Cela n'a toutefois pas fait de nous tous des musiciens et des gens qui utilisent la

how to speak a language makes us receptive to others, to their culture, and shows us that there is more than one way to see the world.

There has been too much emphasis placed on the instrumental function of bilingualism in Canada, probably because it was felt that this was the way to govern a country that started out with two languages and two cultures. Without this form of governance and this international linguistic arrangement, which is admired throughout the world, this country may not have enjoyed the same degree of peace, security, social stability and economic prosperity.

That is the type of comment that I would love to hear federal institutions, government, Parliament express more openly and more often.

Senator Ringuette: Do you foresee any budget increases in the coming years?

Ms. Adam: No. You do not think I am being greedy enough?

Senator Ringuette: Is there a reason for that?

Ms. Adam: I must tell you that there was an increase in our basic funding in past years, an amount equivalent to about \$4 million, which accounts for the re-introduction of auditing by the commission, a greater presence in the regions and the strengthening of our legal capabilities and parliamentary relations.

When I appeared before the Official Languages Committee last year, I was asked if I wanted an increase in the commission's budget.

At the time I thought we should consolidate our activities before spreading ourselves even further. The Official Languages Committee had asked us to promote French and English. This request involved a promotion and education campaign.

Of course, if we were to undertake such an initiative, we would need more money. I have not acted on that request yet because we must concentrate on consolidating the commission's new directions. But we would not rule out the possibility of broadening our activities, if necessary, at some future time.

Senator Ringuette: In your annual report, you say that 10 federal institutions were responsible for more than half of the formal complaints. Did these complaints come from the public or from staff?

Ms. Adam: They come mostly from the public and I would say that 80 per cent of the complaints involve services to the public.

Senator Ringuette: And of course, francophones are the most poorly served by these institutions?

Ms. Adam: Yes, almost 80 per cent of the complaints come from francophones.

trigonométrie au quotidien. L'importance d'une langue, c'est de s'ouvrir à l'autre, à la culture de l'autre et comprendre qu'il n'y a pas juste une façon de se représenter le monde.

On a trop mis l'accent sur la fonction instrumentale du bilinguisme canadien en croyant que c'est une façon de gouverner un pays qui s'est défini au départ avec deux langues et deux cultures. Si on n'avait pas vraiment adopté cette forme de gouvernance et cet aménagement linguistique international, qui est vraiment admiré à l'échelle internationale, ce pays ne connaîtrait peut-être pas la paix, la sécurité et la stabilité sociale qu'il a et la prospérité économique qu'on connaît.

Je souhaiterais que les institutions fédérales, le gouvernement, le Parlement tiennent beaucoup plus souvent ce discours sur les ondes qu'il le fait à l'heure actuelle.

Le sénateur Ringuette : Dans vos projections budgétaires, vous ne prévoyez aucune augmentation pour les prochaines années?

Mme Adam : Non. Vous ne me trouvez pas gourmande?

Le sénateur Ringuette : Y a-t-il une raison spécifique?

Mme Adam : Il faut que je mentionne que nous avons connu une augmentation de nos crédits budgétaires au cours des dernières années à la base, d'environ quatre millions de dollars qui s'explique par la réintroduction de vérification du commissariat, du renforcement de notre présence régionale et aussi du renforcement de notre capacité juridique et de la liaison parlementaire.

Lorsque j'ai comparu devant le Comité des langues officielles au cours de la dernière année, on m'avait demandé si je souhaitais ou si on devait augmenter davantage les crédits budgétaires du commissariat.

J'étais alors d'avis qu'il fallait consolider nos activités avant d'en ratisser plus large. Le Comité langues officielles nous avait fait une demande concernant la promotion du français et de l'anglais. Cette demande visait une campagne de promotion et d'éducation.

Bien sûr, si on entamait une telle initiative, le budget ne serait pas suffisant. Je n'agis pas sur cette requête pour le moment puisqu'il faut consacrer nos énergies à bien consolider les nouvelles orientations du commissariat. Je ne dis pas qu'à l'avenir on ne serait pas prêt à élargir nos activités au besoin.

Le sénateur Ringuette : Dans votre rapport annuel, vous mentionnez que 10 institutions fédérales reçoivent plus de la moitié des plaintes enregistrées. Est-ce que ces plaintes viennent du public ou des employés?

Mme Adam : Elles viennent surtout du public et je dirais que 80 p. 100 des plaintes touchent les services au public.

Le sénateur Ringuette : Et bien entendu, ce sont les francophones qui sont les moins bien servis par ces institutions?

Mme Adam : Oui, près de 80 p. 100 des plaintes proviennent des francophones.

Senator Ringuette: Among the complaints received over the past decade, are there fewer complaints from francophone Canadians or has the situation with respect to active offer remained about the same?

Ms. Adam: Let us deal with services in general. The active offer is the responsibility that an institution has to welcome the client and inform him that he can be served in either one of the two official languages.

For at least a decade now, we have seen stagnation in services. If we take the average in Canada, the service is unavailable about 20 per cent of the time. Despite any recommendations that might be made, it seems to have flattened out.

As to the active offer, it sits at about 35 per cent country-wide. In Canada, you will be greeted in both official languages once out of every three times.

Senator Ringuette: We must not forget that it will take the average francophone quite a lot of time and frustration before he decides to file a complaint. I am speaking from my own experience, when no active offer is made and when you really need the information, you end up asking for it in English.

It is obviously very frustrating and I think you have to go through that more than once before deciding to complain, because of the time that it takes. I would nevertheless encourage you to continue, but I do not think we have made much headway when it comes to the active offer requirement.

Ms. Adam: The level of use of the active offer varies from one region to the next. The active offer can drop below 30 per cent. It can even be as low as 10 per cent in some regions. As to services, in some cases you may only be served in your language 50 per cent of the time in an office that is designated for that purpose.

I feel that the government should re-think how it delivers its services in some parts of the country. It seems to be that if the levelling off has lasted 10 years now, then it might be a good idea to try something different if we want to increase the average. The single-window approach will probably have to be implemented in regions where the minority is much smaller.

In Manitoba, for example, the province is interested in developing service centres in both official languages where the language of work is French, in conjunction with the federal, municipal and private sectors. The anglophones working there will have an opportunity to maintain their second language and the francophones will not be assimilated. Citizens will be served in both official languages in those centres. The federal government should begin to take a serious look at this type of model.

Le sénateur Ringuette : Dans les plaintes reçues au cours de la dernière décennie, est-ce qu'on note moins de plaintes venant des Canadiens et Canadiennes francophones ou est-ce que sur le plan de l'offre active la situation est demeurée la même?

Mme Adam : Prenons les services en général. L'offre active, c'est la responsabilité qu'a une institution d'accueillir le client et l'informer qu'on est prêt à le servir dans l'une ou l'autre des deux langues officielles.

Depuis une bonne décennie, on constate une stagnation au niveau des services. Si on prend la moyenne canadienne, à peu près une fois sur cinq le service n'est pas disponible. C'est comme si on avait plafonné et ce, peu importe les recommandations qu'on peut faire.

L'offre active, quant à elle, se situe à environ 35 p. 100 à l'échelle du pays. Au Canada, une fois sur trois on vous accueillera dans les deux langues officielles.

Le sénateur Ringuette : Il faut également reconnaître que la moyenne des francophones accumulera beaucoup de frustration avant d'embarquer dans un processus de plainte. Si je me fie à mes propres expériences, quand l'offre active n'est pas disponible et que dans un contexte donné, on a besoin d'une information, on finit par s'exprimer en anglais pour avoir l'information en question.

C'est évidemment très frustrant et je crois qu'il faut vivre plusieurs expériences de ce genre pour finalement entamer le processus de plainte, avec toutes les contraintes de temps que cela exige. Je vous encourage tout de même à poursuivre, mais il faut dire qu'on n'a pas fait beaucoup de progrès en ce qui concerne l'offre active.

Mme Adam : Le niveau de l'offre active varie selon les régions. En effet, l'offre active peut tomber sous la barre des 30 p. 100. Cela peut même descendre à 10 p. 100 dans certaines régions. Quant aux services, il y a des cas où une fois sur deux vous serez servis dans votre langue dans un bureau désigné pour le faire.

Je crois que le gouvernement doit repenser sa façon de livrer les services dans certaines régions du pays. J'aimerais mentionner que si le plafonnement dure depuis dix ans, ce n'est pas en répétant la même chose qu'on va augmenter la moyenne. Il faudra sans doute penser aux guichets uniques dans des régions où la minorité est vraiment plus petite.

Au Manitoba, par exemple, la province est très intéressée à développer, en collaboration avec les secteurs fédéral, municipal et privé, des guichets de services dans les deux langues officielles où la langue de travail est le français. Les anglophones qui sont affectés ont alors la chance de préserver leur langue seconde et les francophones ne sont pas assimilés. De cette façon, les citoyens sont assurés d'être servis dans les deux langues officielles à de tels guichets. Le gouvernement fédéral doit considérer ce modèle plus sérieusement qu'il ne l'a fait jusqu'à présent.

Senator Ferretti Barth: It is easy for me to speak French in Quebec and to continue to understand English. I speak English quite well but I am embarrassed to do so because people hear me and say: "What kind of English is she speaking?"

I come from Switzerland, where they speak Italian, French, English and Romansh. The government treats these four languages with the greatest respect. You can take the train in Lugano, and travel to a French canton, where officials will ask for your documents in Italian, French, German and Romansh. All of these languages are respected in Switzerland.

Personally, I admire what you do. I love the French language because it is so close to my maternal language. I promote the French language in Quebec for elderly people who come from other cultural communities.

What do you do when you receive a complaint? When someone files a complaint, how do you deal with that person?

Ms. Adam: There are various means to file a complaint: in writing, by telephone and via the Internet. There are investigators in my office who gather information about the incident, that is, they determine if it took place in a passport office or a VIA Rail station or on an Air Canada flight; all of the institutions that we cover.

We must investigate and determine if the institution meets the requirements. There are offices throughout the country that are not designated to provide bilingual services. We must see whether or not this was a place that was supposed to provide service in both official languages before deciding if the complaint is justified.

Then we report to the institution and to the complainant. We tell them whether or not the complaint is justified and we make recommendations to the institution, in the case where there was grounds for a complaint.

Senator Ferretti Barth: That sounds like a lengthy process.

Ms. Adam: It varies depending on the nature of the complaint.

Senator Ferretti Barth: There are people who file complaints and who need answers to advance their rights. Could I suggest, Ms. Adam, that you try to tighten up the procedure when the opportunity next arises?

Ms. Adam: I would like to take this opportunity to discuss the complaint procedure and the obligations that we have under our act, as they relate to the procedures that are incumbent upon the commission in conducting an investigation.

I agree that some complaints are straightforward. For example, if the signage was supposed to be in both official languages and if that is not the case, then it should not take a year to settle the matter. We now have a streamlined process for that type of complaint. Our objective is to settle those within 30 days.

Le sénateur Ferretti Barth : Pour moi il est facile de parler français au Québec et de continuer à comprendre l'anglais. Je parle très bien l'anglais mais je suis gênée de le faire parce que les gens m'écotent et se disent : « Mais quelle sorte d'anglais parle-t-elle? »

Je suis originaire de la Suisse, pays où l'on parle l'italien, le français, l'anglais et le romanche. Ces quatre langues sont toutes traitées avec grand respect de la part du gouvernement. Vous prenez le train à Lugano, vous allez dans un canton français, les fonctionnaires vous demanderont vos documents en italien, en français, en allemand et en romanche. En Suisse, toutes ces langues sont respectées.

Personnellement, j'admire votre travail. J'aime beaucoup la langue française parce qu'elle se rapproche de ma langue maternelle. Je fais la promotion de la langue française au Québec pour les personnes âgées originaires d'autres communautés culturelles.

Quelle est la façon de procéder lorsque vous recevez une plainte? Lorsqu'une personne loge une plainte, comment lui donnez-vous satisfaction?

Mme Adam : On reçoit des plaintes de différentes façons : par lettre, par téléphone et par Internet. Des enquêteurs sont responsables à mon bureau de noter les détails de l'incident, à savoir si c'est survenu dans un bureau de passeport ou dans un bureau de VIA Rail, ou encore dans un avion d'Air Canada; toutes les institutions assujetties.

On doit enquêter et vérifier si, effectivement, il y avait assujettissement de l'institution. Il y a des bureaux, à l'échelle du pays, qui ne sont pas désignés pour offrir des services bilingues. Il faut déterminer si effectivement c'était un endroit qui devait servir dans les deux langues officielles et établir, à partir de là, si la plainte est fondée.

Ensuite, nous faisons un rapport à l'institution et au plaignant. On l'informe si oui ou non la plainte est fondée et nous formulons des recommandations à l'institution, dans le cas où la plainte est fondée.

Le sénateur Ferretti Barth : Je crois que c'est un processus très long.

Mme Adam : Cela varie, cela dépend de la nature de la plainte.

Le sénateur Ferretti Barth : Il y a des gens qui déposent des plaintes et qui ont besoin de réponses pour faire valoir leurs droits. Puis-je me permettre de vous suggérer, madame Adam, lors de votre prochaine étude, de raccourcir ce délai?

Mme Adam : J'aimerais en profiter pour parler du processus de plainte et des obligations qui figurent dans notre loi, touchant les procédures que le Commissariat doit suivre pour enquêter.

Je suis d'accord avec le fait qu'il y a certaines plaintes qui sont très évidentes. Par exemple, si l'affichage devait être dans les deux langues officielles et qu'il ne l'est pas, cela ne devrait pas prendre une année pour régler cela. Il y a maintenant un processus accéléré pour traiter ce genre de plaintes. Notre objectif est de les traiter dans un délai de 30 jours.

Some complaints are more complex, however, for example, those involving the designation of bilingual positions, or those requiring us to determine if an institution has acted in accordance with part VII of our act or of some other act.

Since legal actions against the government are allowed under the Official Languages Act, it is important that the commission follow a well-documented procedure.

There have been occasions in the past, during court cases, when some judges have come down hard on us because our files were not properly documented or because our procedures did not stand up to legal scrutiny.

We have a rigid investigation process. Whenever possible, we try to respect our act and make every attempt to avoid discouraging the public.

Complainants are not discouraged so much by the length of the process but by the fact that the institution does not necessarily follow through in any permanent fashion. Things are corrected once the complaint has been heard, but often it does not last. That is the problem, actually, namely to ensure that the institution will continue to comply.

[English]

Senator Murray: I saw in the media recently a report of testimony by our friend Jim Mitchell at a parliamentary committee or somewhere, and I only go by press reports here, but he was pointing at the failure of the “bilingual vision.” This morning we have had interventions at the table expressing, I am sure, quite valid frustrations and problems. Senator Comeau and I are both members of the Official Languages Committee and we have a chance to dialogue with you on a more frequent basis. However, I cannot resist the opportunity to say, as I have said before, that I think bilingualism has been a terrific success story in this country. Anyone who thinks otherwise is too young to have remembered a time when the entire federal apparatus was wall-to-wall English, almost without exception, or is too young to remember a time when francophone kids were studying almost exclusively with English textbooks, even in so-called French schools and so forth.

I do not know whether you were at the committee the night we had George Arès, who is the president of the Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada. This was my first encounter with him in about 16 or 17 years, and I asked him to comment on the situation in Western Canada. He gave a report that was very encouraging. He would not pretend, and we would not for a moment, that there is not a lot of work to be done. He talked particularly of the change in attitude of the governments in Western Canada and of the improvements in facilities, services and so on in those provinces. One of the things he said that I found quite interesting and encouraging is that in the governments of some of the provinces in Western Canada are to be found now people in fairly senior positions in the bureaucracy who are graduates of immersion lo these many

Certaines plaintes sont toutefois plus complexes, comme par exemple la désignation des postes bilingues, ou encore déterminer si une action gouvernementale d’une institution respecte la partie VII de notre loi ou autre.

Comme la Loi sur les langues officielles permet des recours judiciaires contre le gouvernement, il est bien important que le commissariat suive un processus très documenté.

Dans le passé, on a eu droit à quelques reproches de la part de certains juges dans des cas de recours judiciaires où on nous reprochait de ne pas documenter nos dossiers suffisamment et de ne peut-être pas suivre un processus assez rigoureux à des fins judiciaires.

Notre processus d’enquête est assez rigide. On essaie, dans la mesure du possible, de respecter notre loi et de répondre au souci d’être efficace et efficace pour ne pas décourager les citoyens.

Les citoyens ne sont pas tellement découragés par la longueur du processus, mais plutôt par le fait que l’institution n’a pas nécessairement fait de correction permanente. Cela a été corrigé après la plainte, mais cela n’a pas duré. C’est le problème actuellement, c’est-à-dire la conformité de l’institution sur une base durable.

[Traduction]

Le sénateur Murray : J’ai vu dans les médias récemment un compte rendu du témoignage de notre ami Jim Mitchell à un comité parlementaire ou ailleurs; je me fie ici aux comptes rendus dans la presse, mais il parlait de l’échec de la « vision bilingue ». Ce matin, nous avons entendu des interventions à la table qui dénotent à n’en pas douter de vrais problèmes et une exaspération compréhensible. Le sénateur Comeau et moi-même sommes tous deux membres du Comité des langues officielles et nous avons eu l’occasion de dialoguer avec vous à de multiples reprises. Toutefois, je ne saurais résister à la tentation de dire comme je l’ai déjà fait, qu’à mon avis le bilinguisme dans notre pays est un immense succès. Ceux qui ne sont pas de cet avis sont trop jeunes pour se souvenir de l’époque où l’administration fédérale dans sa totalité était intégralement anglaise, presque sans exception; ou sont trop jeunes pour se souvenir de l’époque où les jeunes francophones étudiaient à l’aide de manuels quasi exclusivement en anglais, même dans les écoles dites de langue française.

Je ne sais pas si vous étiez là, au comité, le soir où nous avons reçu George Arès, le président de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada. Cela faisait à peu près 16 ou 17 ans que je ne l’avais pas vu et je lui ai demandé de commenter la situation dans l’ouest du Canada. Il a fait un compte rendu qui était très encourageant. Il n’a pas prétendu, et nous non plus, qu’il n’y avait pas beaucoup de travail à faire. Il a parlé en particulier du changement d’attitude des gouvernements de l’Ouest canadien et des améliorations en ce qui concerne les installations, les services, etc., dans ces provinces. Une chose qu’il a dite que j’ai trouvée très intéressante et très encourageante, c’est que dans l’appareil gouvernemental de certaines de ces provinces de l’Ouest canadien, on trouve maintenant à des postes plutôt élevés de la bureaucratie, des gens qui ont suivi des cours

years before. He said their attitude is quite different — more positive, more open and more understanding — of what needed to be done.

Anyone who thinks that it has been easy to make the progress that has been made, even with the aid of a pretty good framework of legislation and very hard-working commissioners of official languages over the years, has no understanding of what an enormous job it has been to turn a machine like the federal government around. We have buried Louis Robichaud recently, and that province is an entirely different place from what it was, largely because of the language policies and the new language laws he brought in there.

I do not want to discourage people from bringing forward complaints and pointing, quite properly, to improvements that need to be made and injustices that may have taken place. It is important that that be done, but we do not want to go from that into discouragement, and from there into a sense of futility that nothing can be done. An enormous amount has been done, and a lot of credit to be given not only to the government of the day way back there. It is not such a long time ago. Certainly not as senators measure time it is not; thirty-odd years, 36, 37 years, the government of day. I do not exclude the opposition leaders who supported the initiative at political cost and the public service who had to take this on and turn it around, sometimes under great pressures and with great difficulty.

Thus endeth my speech.

Senator Comeau and I get a chance to talk to Ms. Adam about the substance of these matters at the Official Languages committee. We are concerned about finance here. Why did you spend \$1 million between April and September of last year on outsourcing? How much of your annual budget goes to outside contracts, and why do you need to do this? Is that because the Treasury Board regulations are too tight? Is it more effective to do this than to have your studies done in house? What are you using these people for? We have just had some testimony from the Chief Elections Officer about his having to convert a lot of term employees to permanent employees. That is the not same thing, is it? What are you using these people for?

Ms. Adam: People or outsourcing?

Senator Murray: Outsourcing.

Ms. Adam: Yes, maybe I will have Ms. Guertin answer that.

Ms. Louise Guertin, Director General, Corporate Services Branch, Office of the Commissioner of Official Languages: We are a small organization if you compare it to big departments. I once worked at Human Resources Development Canada and I am now in an organization of 162 full-time employees, FTEs. A lot of contracts in my branch in particular go for expertise such as information technology and information management. In technology we have seven staff in total. You cannot think that you will have all the expertise at hand. This is a way for us to be more efficient. In a small organization as well, if you look at the

d'immersion. Il a indiqué que leur attitude est très différente, plus positive, plus ouverte, plus compréhensible, de ce qui devait être fait.

Quiconque pense que ça a été facile de faire les progrès que nous avons faits, même grâce à un cadre législatif excellent et à des commissaires aux langues officielles très travailleurs au cours des années, ne comprend pas le travail énorme abattu pour faire faire demi-tour à une machine telle que le gouvernement fédéral. Louis Robichaud est décédé récemment et l'on peut dire que cette province est un endroit totalement différent de ce qu'elle était, en grande partie à cause des politiques linguistiques et des nouvelles lois linguistiques qu'il y a fait instaurer.

Je ne veux pas empêcher les gens de se plaindre et de signaler, tout à fait judicieusement, les améliorations à apporter et les injustices qui ont pu se produire. C'est important, mais il ne faut pas se laisser aller au découragement et se dire que rien ne peut être fait. Beaucoup a été fait et le gouvernement de l'époque peut s'en glorifier. C'était il n'y a pas si longtemps. En tout cas, pas de la façon dont nous, sénateurs, mesurons le temps. Quelque 30 années, 36, 37 ans, le gouvernement de l'époque. Et je n'exclus pas les chefs de l'opposition qui ont soutenu l'initiative et qui en ont payé le prix politique et la fonction publique qui a dû faire ce travail, parfois sous l'effet d'énormes pressions et non sans mal.

Ainsi se termine mon discours.

Le sénateur Comeau et moi-même avons eu l'occasion de parler avec Mme Adam de la substance de ces questions au Comité des langues officielles. Nous nous intéressons ici aux finances. Pourquoi avez-vous dépensé 1 million de dollars entre avril et septembre de l'année dernière en sous-traitance? Quelle est la proportion de votre budget annuel qui va aux contrats de sous-traitance extérieurs et pourquoi avez-vous besoin de le faire? Est-ce parce que les règlements du Conseil du Trésor sont trop sévères? Est-il plus efficace de procéder ainsi, plutôt que de faire vos études à l'interne? À quoi servent ces personnes? Nous venons d'entendre le directeur général des élections nous expliquer qu'il a dû convertir un certain nombre de postes pour une période déterminée en postes permanents. Ce n'est pas la même chose, n'est-ce pas? À quoi utilisez-vous ces personnes?

Mme Adam : Ces gens ou ces sous-traitants?

Le sénateur Murray : La sous-traitance.

Mme Adam : Oui, peut-être que Mme Guertin peut répondre à cette question.

Mme Louise Guertin, directrice générale, Direction générale des services corporatifs, Commissariat aux langues officielles : Nous sommes en fait une petite organisation, si vous nous comparez aux grands ministères. J'ai déjà travaillé à Développement des ressources humaines Canada et je suis maintenant dans une organisation qui compte 162 employés à temps plein, des ETP. Beaucoup de contrats de ma direction générale sont octroyés, en particulier, à des services spécialisés, comme les technologies et la gestion de l'information. En technologie, nous avons sept employés en tout. C'est inimaginable de penser que nous avons

type of contracts we have, it could be that for a period of time we have to produce something very rapidly. We might hire a consultant with the right type of expertise, to write a speech, or things like that. Is this enough?

Ms. Adam: With respect to...

The Chairman: \$1 million worth of speeches?

Ms. Guertin: No, no. I can say that for IT, for example, we have contracts of, going from memory, \$65,000 to review part of an application. For information management, we have contracts of that kind.

Ms. Adam: I will cover the research part. We do a lot of studies and publish them. For example, recently we did one on the English-speaking community in Quebec. Usually, we do not have, necessarily, in-house expertise. Often it is good to go to the researchers themselves, the people that know about the community or this aspect of the question. We will have researchers —

Senator Murray: Is this like a public opinion poll?

Ms. Adam: Not a public opinion. This research is on demographics of the English-speaking community, and covers different aspects. We also did one recently on language of work that was outsourced and is continuing. This is partly a survey of our employees. We did one in the Capital region. Now we are doing Quebec as well as the Crown corporations. This type of work, which is a one-time type of event, we usually outsource.

There are a number of issues. We also may hire legal advisers for specific court interventions.

Senator Murray: I was going to ask about that. I was looking at the act again and at the authority that is given to you, “A” to go to court on behalf of a complainant if that complainant goes to the Federal Court, or to intervene “in any adjudicative proceedings relating to the status or use of English or French.” How much use are you making of that authority? How litigious are you?

Ms. Adam: We are pretty active.

Senator Cools: Wherever there is money you can expect activity.

Ms. Adam: Senator, I am not a lawyer.

Senator Cools: I am talking about lawyers who do it. It is a licence to print money.

Ms. Adam: They are expensive, these people.

tous les spécialistes là. Et c’est une façon pour nous d’être beaucoup plus efficaces. Dans le cas d’une petite organisation aussi, si vous regardez le type de contrats que nous avons, ce peut être pour une période où nous avons à produire quelque chose très rapidement. Dans ce cas, on peut embaucher un consultant qui a la spécialisation nécessaire, pour écrire un discours ou faire ce genre de choses. Est-ce suffisant?

Mme Adam : En ce qui concerne...

Le président : Un million de dollars de discours?

Mme Guertin : Non, non. On pourrait dire cela des technologies de l’information, par exemple. Nous avons des contrats, si je me souviens bien, de 65 000 \$ pour réviser une partie d’une application. Nous avons aussi des contrats pour la gestion de l’information.

Mme Adam : Je vais parler de ce qui concerne la recherche. Nous faisons beaucoup d’études et nous les publions. Par exemple, nous avons récemment fait une étude sur la communauté anglophone au Québec. D’une manière générale, nous n’avons pas forcément des spécialistes sur place. Souvent il vaut mieux consulter les chercheurs eux-mêmes, ceux qui connaissent la communauté ou tel ou tel aspect de la question. Nous avons des chercheurs...

Le sénateur Murray : Est-ce que c’est comme un sondage d’opinions?

Mme Adam : Non, ce n’est pas un sondage d’opinions. C’est une recherche sur les statistiques démographiques de la communauté anglophone et elle couvre différents aspects. Nous en avons fait une autre récemment sur la langue de travail, nous l’avons sous-traitée, et elle est toujours en cours. C’est en partie un sondage de nos employés. Nous en avons fait un dans la région de la capitale, maintenant nous faisons le Québec ainsi que les sociétés d’État. Ce type de travail, ponctuel, est généralement donné à contrat.

Il y a un certain nombre de questions. Nous pouvons également embaucher des conseillers juridiques pour des interventions précises devant les tribunaux.

Le sénateur Murray : J’allais vous poser une question là-dessus. Je regardais la loi, ainsi que l’autorité qui vous a été dévolue, « A » d’aller devant les tribunaux au nom d’un plaignant si ce plaignant s’adresse à la Cour fédérale, ou d’intervenir « dans toute instance judiciaire relative au statut ou à l’usage du français ou de l’anglais ». À quelle fréquence vous servez-vous de ce pouvoir? Votre bureau est-il prompt à entamer des poursuites en justice?

Mme Adam : Nous sommes assez actifs.

Le sénateur Cools : Là où il y a de l’argent, on peut s’attendre à ce qu’il y ait de l’activité.

Mme Adam : Madame le sénateur, je ne suis pas avocate.

Le sénateur Cools : Je parle des avocats qui le font. Pour eux c’est comme une autorisation d’imprimer des billets.

Mme Adam : Ces gens-là coûtent très cher.

Senator Cools: They are expensive because you are willing to pay. If you paid less it would be different.

Senator Day: I am an engineer.

The Chairman: Before we all indicate what our professions are, we are over our time for this committee and Senator Murray is finishing his question.

Senator Murray: I have asked my last question.

The Chairman: Senator Cools has one short question.

Senator Cools: Could you share some of your findings on the English community in Quebec? If there is a community that feels Godforsaken and abandoned by its government, it certainly is that community. I am very aware of the good work that the commission does, but I really fear for the future of the English community in Montreal.

I have three little questions. First, since you raised the question of English in Montreal, what is being done in the instance of Black Canadians? Black people are notoriously unilingual.

The Chairman: Haitians?

Senator Cools: I am talking about West Indians; most Black people in Canada are unilingual. I am told it is hard to move ahead in the public service because of their unilingualism. There are a few people here but by and large coming from the English speaking Caribbean, they are at a handicap. In other parts of Canada, it is true, perhaps that Haitians have an advantage, but I am talking about a problem that afflicts large numbers. Do you have anything on that?

Then quickly, in respect of the senior civil servants, do you have any numbers on how many of those are francophone and unilingual, or anglophone and unilingual. I am interested because the willingness to learn language early is something to be encouraged. I think to promote more study, especially at the child or school level, one should really have a clearer picture of what is happening. If you could hit those three items with lightning speed.

Ms. Adam: How many minutes do I have?

The Chairman: Two minutes.

Senator Day: Perhaps you could give something to us in writing on that.

Ms. Adam: I did not mention that it was English in Montreal. It was English-speaking communities in the Province of Quebec, because the English-speaking community, we should say English-speaking communities in Quebec —

Senator Cools: Of course.

Ms. Adam: The reality in Montreal is quite different than other places in the province. In that study, I will not go into detail because we do not have time — if you have not received a copy I will gladly send you a copy — what we are seeing is a community that is extremely changing, that is very bilingual, more and more,

Le sénateur Cools : Ils coûtent très cher, parce que vous êtes prête à payer. Si vous payiez moins, ce serait différent.

Le sénateur Day : Je suis ingénieur.

Le président : Avant que chacun d'entre nous donne sa profession, nous aurons dépassé le temps alloué à ce comité et le sénateur Murray doit finir sa question.

Le sénateur Murray : J'ai posé ma dernière question.

Le président : Le sénateur Cools a une petite question.

Le sénateur Cools : Pourriez-vous nous faire part des résultats sur la communauté anglophone au Québec? S'il y a une communauté qui se sent misérable et abandonnée de son gouvernement, c'est certainement celle-là. Je suis tout à fait consciente du bon travail effectué par le Commissariat, mais j'ai vraiment peur pour l'avenir de la communauté anglophone de Montréal.

J'ai trois petites questions. Tout d'abord, puisque vous avez soulevé la question de l'anglais à Montréal, que fait-on pour les Canadiens de race noire? Les Noirs sont souvent unilingues.

Le président : Les Haïtiens?

Le sénateur Cools : Je parle de ceux qui sont originaires des Antilles; la plupart des Noirs au Canada sont unilingues. On m'a dit qu'il était difficile pour eux de progresser dans la fonction publique, à cause de leur unilinguisme. Il y en a peu ici mais de temps à autre, il y en a certains qui viennent des Antilles anglophones, et ils ont un handicap. Dans d'autres parties du Canada, cela est vrai, peut-être que les Haïtiens ont un avantage, mais je parle d'un problème qui touche beaucoup de gens. Est-ce que vous avez quelque chose à nous dire là-dessus?

Puis rapidement, en ce qui concerne les hauts fonctionnaires, avez-vous des statistiques sur le nombre de francophones unilingues ou d'anglophones unilingues? Cela m'intéresse parce que le désir d'apprendre une langue tôt dans la vie est quelque chose que nous devons encourager. Je pense qu'encourager l'apprentissage des langues, particulièrement chez les enfants ou à l'école, devrait donner une idée plus claire de ce qui se passe. Si vous pouviez nous dire quelque chose à cet égard vraiment très rapidement.

Mme Adam : Combien de minutes me donnez-vous?

Le président : Deux minutes.

Le sénateur Day : Vous pourriez peut-être nous donner la réponse par écrit.

Mme Adam : Je n'ai pas dit que c'était l'anglais à Montréal. Ce sont les collectivités anglophones dans la province de Québec, parce que la collectivité anglophone, ou plutôt les collectivités anglophones au Québec...

Le sénateur Cools : Bien entendu.

Mme Adam : Montréal a une réalité qui ne se compare pas aux autres endroits de la province. Dans cette étude, et je n'entrerai pas dans les détails, faute de temps — si vous n'en avez pas reçu d'exemplaire, je me ferai un plaisir de vous en faire parvenir un — nous constatons qu'il y a une collectivité qui est en évolution, qui

and very diverse. The people in that community that speak a language other than French or English, tend to sustain their language, which is a bit different than other places in Canada. This is another avenue we could explore.

Yes, there are specific challenges and I will not go on this issue further, but I will just say that next week I am attending a meeting on research organized by the Université du Québec à Montréal, UQAM, on the English-speaking community. The researchers in the university and elsewhere are coming together to see how they can best document the reality and provide information for policy development, et cetera. That is a good thrust that is coming out of this.

With respect to the visible minorities in the public service, this is an issue that is being addressed right now by the central agencies; looking at myths as well as what is the reality out there. I know there are studies looking at the bilingual visible minorities in Canada. There are some, but where are they?

Also, how can we better support this group, if they are not bilingual? If we want to reach a target in our public servants, how can we best support that group in terms of learning the second official language? That is being addressed I believe by the central agencies. We are also concerned that if there is any belief that the official language is a deterrent for them to access the public service, certainly that is an area of concern.

Senator Cools: I have a suspicion that we will discover that it is a deterrent to many. I do not know how to address such a problem, but it is definitely commanding attention.

Ms. Adam: The only way can you find a solution to a phenomenon is to document it. What are the variables behind it? What is the problem, and not go on hearsay and on anecdotal evidence which is often the case unfortunately, in the public service.

Senator Cools: One reason there have been so many drastic changes to the English communities of Quebec is, to be frank, mass migration. I am one of those Quebecers who left because there was no future at all for me, as you would know. Years ago, places like Quebec City used to have thriving English communities. They are no more.

Senator Murray: They have been assimilated.

Senator Cools: No, they have not been assimilated. I would be interested to find out just how many English Canadians moved out of Quebec post-1970 because of their inability to get ahead. I could name you six dozen people across the country that I know personally who left, and no one will talk about it.

Ms. Adam: It is partly in our study.

est très bilingue, de plus en plus, et très diversifiée. Les gens de cette collectivité qui parlent une langue autre que le français ou l'anglais ont tendance à maintenir leur langue, ce qui n'est pas le cas ailleurs au Canada. C'est une autre possibilité que nous pourrions examiner.

Il y a des défis qui sont très précis, mais je n'irai pas plus loin, sauf pour vous dire que la semaine prochaine je participerai à une réunion sur la recherche, organisée par l'Université du Québec à Montréal, l'UQAM, sur la collectivité anglophone. Les chercheurs de l'université et d'ailleurs se réuniront pour discuter de la meilleure façon de documenter cette réalité et pour fournir de l'information sur les politiques, etc. C'est une orientation très positive.

Pour ce qui est des minorités visibles qui travaillent à la fonction publique, c'est une question sur laquelle se penchent actuellement les organismes centraux; on examine les mythes aussi pour tenter de distinguer la réalité. Je sais qu'il existe des études qui examinent les minorités visibles bilingues au Canada. Il y en a, mais où sont-elles?

Comment pouvons-nous mieux appuyer ce groupe, si ces gens-là ne sont pas bilingues? Si nous voulons respecter notre objectif, comment pouvons-nous venir davantage en aide à un groupe de fonctionnaires qui souhaitent apprendre l'autre langue officielle? Je crois que les organismes centraux se penchent sur la question. Ce qui nous préoccupe aussi est cette impression qu'il faut connaître l'autre langue pour postuler un emploi dans la fonction publique. C'est quelque chose qui nous inquiète.

Le sénateur Cools : Je crois que vous allez découvrir que cela dissuade bon nombre de personnes. Je ne sais pas comment régler un tel problème, mais il faut certainement s'y intéresser.

Mme Adam : Pour trouver une solution à un phénomène, il faut le documenter. Quelles sont les variables? Il faut cerner le problème sans se fier aux ouï-dire ou aux preuves non scientifiques, ce qui est trop souvent le cas, malheureusement, à la fonction publique.

Le sénateur Cools : Une des raisons pour lesquelles on a constaté ces perturbations dans les collectivités anglophones du Québec est, pour être franche, la migration massive. Je suis une de ces Québécoises qui sont parties parce que, comme vous le savez, il n'y avait aucun avenir pour moi. Il y a longtemps, des villes comme Québec avaient des collectivités anglophones en plein essor. Ce n'est plus le cas.

Le sénateur Murray : Elles ont été assimilées.

Le sénateur Cools : Non, elles n'ont pas été assimilées. J'aimerais savoir combien de Canadiens anglais ont quitté le Québec après 1970 parce qu'ils n'arrivaient pas à avancer. Je pourrais vous nommer plus d'une soixantaine de personnes partout au pays, des personnes que je connais personnellement, qui sont parties, et dont personne ne veut parler.

Mme Adam : Cela se trouve en partie dans notre étude.

The Chairman: Madam Commissioner that will be a good subject for the next time you come here. Thank you very much for appearing before us today.

Ms. Adam: Thank you for inviting us.

The committee adjourned.

Le président : Madame la commissaire, voilà un sujet intéressant pour votre prochaine comparution devant le comité. Je vous remercie d'être venue aujourd'hui.

Mme Adam : Merci de nous avoir invitées.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Tuesday, February 8, 2005

Elections Canada:

Jean-Pierre Kingsley, Chief Electoral Officer;
Diane Davidson, Deputy Chief Electoral Officer and Chief Legal
Counsel;
Janice Vézina, Senior Director, Election Financing and Corporate
Services.

Office of the Commissioner of Official Languages:

Dyane Adam, Commissioner;
Louise Guertin, Director General, Corporate Services Branch.

TÉMOINS

Le mardi 8 février 2005

Élections Canada :

Jean-Pierre Kingsley, directeur général des élections ;
Diane Davidson, sous-directrice générale des élections et première
conseillère juridique ;
Janice Vézina, directrice principale, Financement des élections et
des Services intégrés.

Commissariat aux langues officielles :

Dyane Adam, commissaire ;
Louise Guertin, directrice générale, Direction générale des services
corporatifs.